

SALAFIN



NOTICE D'INFORMATION

RELATIVE AU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIREMMENT LE 20 FEVRIER 2017

- ORGANISME CONSEIL -



Visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, prise en application du décret n° 2-02-556 du 22 hja 1423 -24 février 2003, l'original de la présente notice d'information a été visé par l'AMMC le 03 février 2017, sous la référence n° VI/EM/005/2017.

ABREVIATIONS

AGO	Assemblée Générale Ordinaire
CA	Chiffre d'Affaires
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
CMP	Cours Moyen pondéré
DARM	Direction Analyses du Risque et Marketing
DDO	Direction de Développement et d'Organisation
DFA	Direction Financière et Administrative
DGA	Directeur Général Adjoint
DGR	Direction de Gestion de Risques
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
K	Millier
LOA	Location avec Option d'Achat
M	Million
MAD	Dirham Marocain
Md	Milliard
OPV	Offre Publique de Vente
PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
PNB	Produit Net Bancaire
PRS	Programme de rachat SALAFIN
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RIS	Réseau Interne de SALAFIN
RN	Résultat Net
SAV	Service Après-Vente
TVA	Taxe sur Valeur Ajoutée
Var.	variation

SOMMAIRE

ABREVIATIONS	2
SOMMAIRE.....	3
PARTIE I : ATTESTATIONS.....	5
I. LE DIRECTOIRE	6
II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	7
III. L'ORGANISME CONSEIL.....	13
IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	14
PARTIE II : LE PROGRAMME DE RACHAT.....	15
I. CADRE JURIDIQUE	16
II. OBJECTIFS DU PROGRAMME	17
III. CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME.....	18
IV. DUREE ET CALENDRIER DU PROGRAMME	19
V. FINANCEMENT DU PROGRAMME	19
VI. MODALITES DE REALISATION DU PROGRAMME.....	19
VII. CONTRAT DE LIQUIDITE	21
VIII. ELEMENTS DE FIXATION DE LA FOURCHETTE.....	22
IX. INCIDENCE DU PROGRAMME SUR LA SITUATION FINANCIERE DE SALAFIN	30
X. TRAITEMENT COMPTABLE ET FISCAL	30
PARTIE III : PRESENTATION DE SALAFIN.....	31
I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	32
II. ACTIVITE & ORGANISATION	35
III. REPARTITION DU CAPITAL	46
IV. EVENEMENTS RECENTS ET SITUATION FINANCIERE	46
PARTIE IV : FACTEURS DE RISQUE.....	51
I. RISQUE CLIENT :	52
II. RISQUE DE MODIFICATION DU CADRE REGLEMENTAIRE	52
III. RISQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE :	54
IV. RISQUE DE TAUX D'INTERET :	55
V. INTENSIFICATION DE LA CONCURRENCE :	55
VI. RISQUE DE FRAUDE :	55
VII. RISQUE D'ADOSSEMENT DES EMPLOIS AUX RESSOURCES :	56
VIII. RISQUE DE LIQUIDITE :	56
PARTIE V : DONNEES COMPTABLES	57
I. PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES.....	58
II. ETATS DE SYNTHESE.....	60

AVERTISSEMENT

Le visa de l'AMMC n'implique ni approbation du programme de rachat d'actions ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective du programme de rachat envisagé.

PARTIE I : ATTESTATIONS

I. LE DIRECTOIRE

Dénomination ou raison sociale :	SALAFIN
Représenté par :	Aziz CHERKAOUI
Fonction :	Président du Directoire
Adresse :	Immeuble ZENITH MILLENIUM N°8 Sidi Maarouf - Casablanca
Téléphone :	05-22-97 44 55
Télécopie :	05-22-97 44 77
E-mail:	a.cherkaoui@salafin.ma

Le Président du Directoire, Mr Aziz CHERKAOUI, atteste que, à sa connaissance, à la date du 30 janvier 2017 que la société détient directement 6 actions SALAFIN représentant 0,00025% du capital social et aucune action détenue indirectement via la filiale ORUS.

Il atteste également que les données de la présente notice d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à altérer la portée.

Aziz CHERKAOUI
Président du Directoire

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Identité des commissaires aux comptes

Dénomination ou raison sociale :	KPMG
Représenté par :	Mostafa FRAIHA
Adresse :	10170, Avenue Bir Qassim , Rabat
Téléphone :	(+212) 05 37 63 37 02
Télécopie :	-
E mail :	mfraiha@kpmg.com
Date du premier exercice soumis au contrôle	2016
Date d'expiration du mandat actuel	Assemblée générale qui statuera sur les comptes 2018

Dénomination ou raison sociale :	AUDIFIN
Représenté par :	Ahmed Nadif
Adresse :	117, angle rue de Rome et avenue 2 mars, 3e étage, Casablanca
Téléphone :	(+212) 05 22 85 50 00
Télécopie :	(+212) 05 22 85 10 00
E mail :	nadif.audifin@gmail.com
Date du premier exercice soumis au contrôle	2013
Date d'expiration du mandat	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2018

Dénomination ou raison sociale :	DELOITTE AUDIT
Représenté par :	Ahmed Benabdelkhalek
Adresse :	288, Bd Zerktouni, Casablanca
Téléphone :	05-22 22 47 34 / 81
Télécopie :	05-22 22-47-59
E mail :	abenabdelkhalek@deloitte.co.ma
Date du premier exercice soumis au contrôle	2007
Date d'expiration du mandat	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2015

Attestation de concordance des commissaires aux comptes sur les informations comptables et financières contenues dans la notice d'information relatives aux exercices 2015 et 2014

" Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse audités de SALAFIN au titre des exercices 2014 et 2015.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente notice d'information avec les états de synthèse tels qu'audités et certifiés par les cabinets Deloitte et Audifin au titre des exercices 2014 et 2015. "

Casablanca, le 30 janvier 2017

AUDIFIN
Ahmed Nadif
Associé

KPMG
Mostafa FRAIHA
Associé

Attestation de concordance des commissaires aux comptes sur les informations comptables et financières contenues dans la notice d'information relatives aux comptes au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016

" Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016, ayant fait l'objet d'un examen limité.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente notice d'information avec les comptes semestriels tels que revus par les soins des co-commissaires aux comptes AUDIFIN et Deloitte Audit au titre du semestre arrêté au 30 juin 2015 et par nos soins au titre du semestre arrêté au 30 juin 2016. "

Casablanca, le 30 janvier 2017

AUDIFIN
Ahmed Nadif
Associé

KPMG
Mostafa FRAIHA
Associé

SALAFIN S.A**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX
30 juin 2016**

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de SALAFIN S.A comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état de solde de gestion, le tableau des flux de trésorerie ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) ci-joints relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 583 452, dont un bénéfice net de K MAD 68 567, relève de la responsabilité des organes de gestion de la société.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SALAFIN arrêtés au 30 juin 2016, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 9 septembre 2016

Les commissaires aux comptes

KPMG
Mostafa FRAIHA
Associé

AUDIFIN
Ahmed Nadif
Associé

SALAFIN S.A**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX
30 juin 2015**

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de SALAFIN S.A comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état de solde de gestion, le tableau des flux de trésorerie ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) ci-joints relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 585 070, dont un bénéfice net de K MAD 60 147, relève de la responsabilité des organes de gestion de la société.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit

donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SALAFIN arrêtés au 30 juin 2015, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 9 septembre 2015

Les commissaires aux comptes

KPMG
Mostafa FRAIHA
Associé

AUDIFIN
Ahmed Nadif
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Salafin S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 650 836 dont un bénéfice net de KMAD 125 272.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession du Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Salafin S.A. au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 16 mai 2016

Les Commissaires Aux Comptes

Deloitte Audit

M. Ahmed Benabdelkhalek
Associé

AUDIFIN

M. Ahmed Nadif
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Salafin S.A. comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 629 853 dont un bénéfice net de KMAD 105 732.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession du Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Salafin S.A. au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous portons à votre connaissance que la société Salafin S.A a procédé à un changement de méthode comptable en adoptant l'amortissement financier des immobilisations données en Locations avec Option d'Achat (LOA) à compter du 01 Janvier 2014, ainsi que les produits et charges t afférents, au lieu de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat. Ce changement de méthode a eu un impact positif de KMAD 3 798 sur le résultat net de l'exercice.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 19 mars 2015

Les Commissaires Aux Comptes

Deloitte Audit
M. Ahmed Benabdelkhalek
Associé

AUDIFIN
M. Ahmed Nadif
Associé

III. L'ORGANISME CONSEIL

Identité du conseiller financier

Dénomination ou raison sociale :	BMCE Capital
Représentant légal :	Khalid Nasr
Fonction :	Président du Directoire
Adresse :	Tour BMCE – Rondpoint Hassan II - Casablanca
Téléphone :	05-22-49-89-64
Télocopie :	05-22-49-29-58
E-mail :	k.nasr@bmcek.co.ma

Attestation

La présente notice d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de SALAFIN à travers :

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension recueillis auprès de la Direction Générale de la société ;
- L'analyse des comptes sociaux au 30/06/2016, 2015 et 2014, les rapports de gestion 2015 et 2014 ainsi que la lecture des procès-verbaux des organes de direction et des assemblées d'actionnaires de SALAFIN ;
- Et, l'étude de l'évolution de l'historique du cours depuis le lancement du dernier programme de rachat suite à l'analyse de la liquidité, la volatilité et l'évolution du titre ayant permis de fixer les prix maximum à l'achat et minimum de vente tels que présentés dans la notice d'information.

Il est important de noter que SALAFIN compte parmi ses actionnaires le Groupe BMCE BANK à hauteur de 74,77% qui est également actionnaire principal de BMCE Capital à hauteur de 100%. Cette dernière agit dans ce cadre en tant que conseiller financier du 6^{ème} programme de rachat de SALAFIN.

Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir pris toutes les précautions à même de garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Casablanca, le 30 janvier 2017

Khalid NASR
Président du Directoire
BMCE CAPITAL

IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Pour toute information et communication financière, prière de contacter :

Monsieur Mohammed ERRAIOUI

Membre du Directoire - Directeur financier et administratif

Téléphone: 05 22 97 44 55

Fax : 05 22 97 44 77

E-mail : merraioui@salafin.com

PARTIE II : LE PROGRAMME DE RACHAT

I. CADRE JURIDIQUE

La mise en œuvre du présent programme de rachat s'inscrit dans le cadre législatif mis en place (i) par les articles 279 et 281 de la Loi n°17-95 du 14 Rabii Attani 1417 (30 août 1996) relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, (ii) par le décret N 2-10-44 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) modifiant et complétant le décret n°2-02-556 du 22 Dou-al Hijja (24 février 2003), fixant les normes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en Bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions et (iii) par la circulaire de l'AMMC.

Le programme de rachat de SALAFIN de ses propres actions en Bourse, proposé par le Directoire tenu le 23 décembre 2016 et approuvé par le conseil de surveillance du 26 décembre, sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 20 février statuant aux conditions de quorum et de majorité requise. Ledit programme fera l'objet des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, agissant au terme des dispositions légales et statutaires et légales de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires et agissant aux termes :

- Des articles 279 et 281 de la Loi n°17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée et amendée ;
- Du Décret N 2-10-44 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010), modifiant et complétant le décret N 2-02-556 du 22 Dou-al Hijja 1423 (24 février 2003) fixant les formes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions ;
- De la circulaire de l'AMMC.

Et, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire relatif au programme de rachat en Bourse par SALAFIN de ses propres actions, a examiné l'ensemble des éléments contenus dans la notice d'information visée par l'AMMC, et autorise expressément ledit programme de rachat tel que proposé par le Directoire lors de la séance du 23 décembre 2016 et adopté par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 26 décembre 2016.

Titres concernés	Actions SALAFIN
Nombre maximum d'actions à détenir	119 724 actions, soit 5% du capital
Somme maximale à engager	MAD 119 724 000
Délai de l'autorisation	18 mois
Calendrier du programme	Du 1 ^{er} mars 2017 au 31 août 2018
Prix d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente)	
• Prix minimum de vente	MAD 700 par action
• Prix maximum d'achat	MAD 1 000 par action
Mode de financement	Par la trésorerie disponible et par les concours bancaires

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale entérine la proposition du Directoire, adoptée par le Conseil de Surveillance, de permettre à SALAFIN de mettre en place un contrat de liquidité adossé au programme de rachat, dans la limite de la fourchette de prix autorisée par l'Assemblée Générale et conformément à la réglementation en vigueur.

Les caractéristiques de ce contrat sont les suivantes :

Titres concernés	Actions SALAFIN
Nombre maximum d'actions à détenir	23 944 actions, soit 1% du capital
Somme maximale à engager	MAD 23 944 000
Délai de l'autorisation	18 mois
Calendrier du programme	Du 1 ^{er} mars 2017 au 31 août 2018
Prix d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente)	
• Prix minimum de vente	MAD 700 par action
• Prix maximum d'achat	MAD 1 000 par action
Mode de financement	Par la trésorerie disponible et par les concours bancaires

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs, sans exception ni réserve, au Directoire représenté par son Président, à l'effet de procéder, dans le cadre des limites fixées ci-dessus, à l'exécution de ce programme de rachat des actions et du contrat de liquidité aux dates et conditions qu'il jugera opportunes.

Dans le cadre de l'exécution du programme de rachat et du contrat de liquidité, un mandat de gestion a été signé entre SALAFIN et BMCE Capital Bourse.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités légales et administratives prescrites par la loi.

A cet effet, la société prévoit d'insérer, dans le rapport de gestion du Directoire soumis à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels, une partie consacrée au programme de rachat d'actions. Cette partie du rapport présente notamment des informations communiquées mensuellement à l'AMMC, les résultats du programme en termes d'évolution du cours et de la volatilité, et en terme financier pour la société. Cette information sera incluse également dans le rapport annuel.

II. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le Directoire de SALAFIN souhaite renouveler le programme de rachat par SALAFIN de ses propres actions. Au titre de ce programme, ces interventions se feront sur le Marché Central de la Bourse de Casablanca à contre tendance, en cas de variation excessive du cours sur le marché que ce soit à la hausse comme à la baisse. Cet objectif sera réalisé sans pour autant fausser le bon fonctionnement du marché.

Le programme de rachat consiste à intervenir sur le marché de l'action par l'émission d'ordres d'achat et/ou de vente dans l'objectif de réduire les variations excessives du cours de l'action. Le programme intervient principalement lorsque la volatilité du titre s'écarte significativement de sa volatilité historique.

Le rachat d'actions propres intervient également en cas de liquidité du titre s'écartant significativement des niveaux habituels, empêchant la formation normale du cours sur le marché. En particulier, il ne peut avoir pour objectif :

- La constitution d'un stock de titres afin de procéder ultérieurement à une opération financière ou à une allocation aux salariés ;
- L'annulation postérieure des titres rachetés ;
- La recherche d'un résultat financier ;
- Le soutien du cours en s'opposant à une tendance forte du marché.

III. CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME

▪ Titres concernés	Actions SALAFIN
▪ Prix d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente)	
• Prix maximum d'achat	MAD 1 000
• Prix minimum de vente	MAD 700
▪ Nombre maximum d'actions à détenir(*)	119 724 actions
▪ Part maximale du capital à détenir	5% du capital, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 20 février 2017 du programme de rachat de ses propres actions
▪ Somme maximale à engager	MAD 119 724 000
▪ Mode de financement	Par la trésorerie disponible et par les concours bancaires
▪ Durée du programme	18 mois.
▪ Calendrier	Date de début du programme Du 1 ^{er} mars 2017 Date de fin du programme : au 31 août 2018

(*) Incluant 6 actions (0,00025% du capital) auto-détenues en date du 17 janvier 2017.

Les caractéristiques du programme de rachat de SALAFIN ont été fixées par le Directoire de ladite société tenu le 23 décembre 2016, conformément (i) aux articles 279 et 281 de la Loi n°17-95 du 14 Rabii Attani 1417 (30 août 1996), (ii) au décret n°2-10-44 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) et (iii) à la circulaire de l'AMMC. Elles ont été validées par le Conseil de surveillance tenu le 26 décembre 2016.

Conformément aux dispositions de l'article 279 de la loi 17-95 telles que modifiées et complétées, SALAFIN ne pourra pas détenir ses actions propres pour une valeur supérieure à ses réserves autres que légales. Au 30/06/2016, SALAFIN dispose de réserves autres que les réserves légales et de primes liées au capital de K MAD 240 779.

Eu égard au niveau actuel des réserves autres que la réserve légale, la société pourrait acquérir ses actions sur le Marché Central sans pour autant dépasser le niveau maximal à engager de MAD 119 724 000.

Dans tous les cas, la valeur des actions propres détenues par la société ne peut à aucun moment être supérieure ni au montant des réserves autres que la réserve légale ni au maximum autorisé par l'Assemblée Générale du 20 février 2017.

Dans le cas où SALAFIN procéderait pendant la durée du programme de rachat à la distribution voire la réduction de ses réserves autres que légales à un montant inférieur au montant autorisé par l'Assemblée Générale ordinaire du 20 février 2017, elle ne pourrait acquérir ses propres actions pour un montant dépassant lesdites réserves.

Il est à préciser également que, conformément à l'article 333 de la loi 17-95 précitée, ne seront pas disponibles, pour une éventuelle mise en distribution par l'Assemblée Générale, les réserves correspondant à la détention d'actions propres.

IV. DUREE ET CALENDRIER DU PROGRAMME

Conformément à l'article 281 de la Loi 17-95 telle que modifié et complété et au projet de résolutions soumis au vote de l'Assemblée Générale, le programme de rachat objet de la présente notice d'information s'étalera sur une période de 18 mois, du 1^{er} mars 2017 au 31 août 2018 soit la durée maximale autorisée par la loi.

De même, conformément à l'article 3.12.1 du règlement général de la Bourse des Valeurs, qui stipule que l'émetteur désirant mettre en œuvre un programme de rachat doit informer la société gestionnaire des modalités dudit programme au moins 5 jours de bourse avant son démarrage, SALAFIN devra informer la bourse des valeurs des modalités du programme le 21 février 2017 au plus tard.

Tout retard dans l'information de la société gestionnaire est susceptible de retarder la date de début du programme. Le programme ne peut démarrer que 5 jours de bourse après avoir informé la société gestionnaire sans pour autant modifier la date de fin de programme.

V. FINANCEMENT DU PROGRAMME

SALAFIN prévoit d'assurer le financement du présent programme de rachat d'actions par la mobilisation de sa trésorerie disponible ainsi que par les concours bancaires éventuellement et ce, aux conditions du marché. Au 30/06/2016, la trésorerie disponible de SALAFIN se monte à K MAD 27.

VI. MODALITES DE REALISATION DU PROGRAMME

SALAFIN envisage de confier la gestion et l'exécution du programme de rachat et du contrat de liquidité qui lui est adossé, objets de la présente notice d'information à BMCE Capital Bourse.

Lorsqu'une opération sur titres à un impact sur le nombre d'actions ou leur nominal, comme une augmentation de capital, ou une division ou regroupement d'actions, SALAFIN prend, à l'avance, les dispositions nécessaires afin de faire valider par son Assemblée Générale et l'AMMC, les nouvelles caractéristiques du programme et en informe à l'avance BMCE Capital Bourse afin d'éviter toute interruption du programme de rachat.

Le programme de rachat consiste à intervenir sur le marché par l'émission d'ordre d'achat et/ou de vente dans l'objectif de réduire la volatilité et les variations excessives du cours de l'action.

Le rachat d'actions intervient également en cas de liquidité de l'action s'écartant significativement des niveaux habituels, empêchant la formation normale du cours. L'intervention de la société de bourse ne doit pas entraver le bon fonctionnement du marché. L'exécution du programme de rachat ne doit pas non plus induire en erreur sur le marché de l'action notamment sur l'identité, la qualité ou les intentions des acheteurs ou vendeurs.

Les opérations d'achat et de vente se feront en fonction des situations du marché par BMCE Capital Bourse, selon le mandat de gestion couvrant le programme de rachat et le contrat de liquidité lui étant adossé, confié par

SALAFIN, représentée par son Président du Directoire, Mr Aziz CHERKAOUI et qui sera ratifié par l'Assemblée Générale en date du 20 février 2017 pour une durée de 18 mois à compter de la date de début dudit programme.

BMCE Capital Bourse doit être seule juge des mouvements et des montants d'intervention sur le marché dans le cadre du programme de rachat et du contrat de liquidité qui lui est adossé. Le tout dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

SALAFIN s'engage également à ne pas initier d'ordre de bourse en application du programme de rachat ni de donner des instructions de nature à orienter les interventions de BMCE Capital Bourse.

Dans le cadre du programme de rachat et du contrat de liquidité qui lui est adossé, BMCE Capital Bourse est libre de prendre l'initiative de réaliser des transactions à l'achat et la vente des actions SALAFIN, sous réserve notamment du respect:

- Du cadre légal et réglementaire régissant les rachats d'actions en Bourse ;
- Des prix d'intervention votés par l'Assemblée Générale ;
- Des conditions fixées par l'Assemblée Générale ;
- Du montant des réserves autre que la réserve légale de SALAFIN si ces dernières deviennent inférieures au montant maximal à engager par la société ;
- Des dispositions de l'article 279 de la loi sur la SA.

Toutefois, SALAFIN a la faculté de limiter, par voie d'avenant express, dûment signé par les parties, l'étendue des pouvoirs délégués à BMCE Capital Bourse, moyennant le respect par SALAFIN d'un délai d'information de deux jours ouvrés préalablement à la date de prise d'effet de cette limitation de pouvoirs. Dans cette situation, SALAFIN devra informer sans délais l'AMMC et la Bourse de Casablanca.

BMCE Capital Bourse est tenue :

- D'établir et de transmettre au Mandant un état quotidien des transactions réalisées dans le cadre du Programme de Rachat et du contrat de liquidité qui lui est adossé (lieu d'exécution, date de l'opération, date de règlement, sens de l'opération (achat ou vente), cours d'exécution, montants bruts, commissions de la société de bourse, commissions Bourse de Casablanca (Montant TVA et montant nets) ;
- D'établir et de transmettre au Mandant une analyse mensuelle du marché des Actions « SALAFIN » de telle manière à permettre au Mandant d'apprécier l'exécution du programme de rachat ;
- De tenir un registre des transactions permettant de suivre l'exécution du programme de rachat et du contrat de liquidité lui étant adossé, autorisés par l'AG. Ce registre indique l'ordre chronologique desdites transactions notamment les mentions suivantes :
 - La date et l'heure de la transaction ;
 - Le cours et le sens de la transaction ;
 - Le nombre d'actions objet de la transaction ;
 - Le coût total de l'opération ;

- La fraction du capital social représentée par les actions objet de la transaction et en cumul.
- De transmettre au Mandant, à l'AMMC et à la Bourse de Casablanca, en temps utiles, tout document relatif au déroulement et à la réalisation de l'Opération.
- De transmettre à l'AMMC les informations relatives à la survenance de tout incident en relation avec le programme de rachat et ce, selon les délais et les formes fixés par l'AMMC.

Dans le délai de 5 jours après la fin de chaque mois, SALAFIN informe l'AMMC des transactions exécutées sur l'action (date, volume et prix par action) pour le compte de ses dirigeants et de toutes autres personnes morales que ledit émetteur contrôle au sens de la loi sur la SA.

VII. CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément à l'article « I.4.18 bis » de la circulaire de l'AMMC, l'émetteur peut mettre en place un contrat de liquidité adossé au programme de rachat sous réserve que les conditions suivantes soient remplies :

- L'option d'un contrat de liquidité est explicitement autorisée par l'Assemblée Générale du 20 février 2017 ;
- Le contrat de liquidité ne peut porter sur un pourcentage excédant 20% du programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale. SALAFIN compte engager à cet effet un maximum de 23 944 actions dans le cadre du contrat de liquidité, soit 1% du capital de la société ;

Le compte titres affecté au contrat de liquidité doit impérativement être soldé au plus tard à la fin du programme de rachat, soit le 31 août 2018;

- Le contrat de liquidité doit être géré dans un compte distinct.

De même, et conformément à l'Article « I.4.18 ter » de la même circulaire, l'exécution du contrat de liquidité doit respecter les principes suivants :

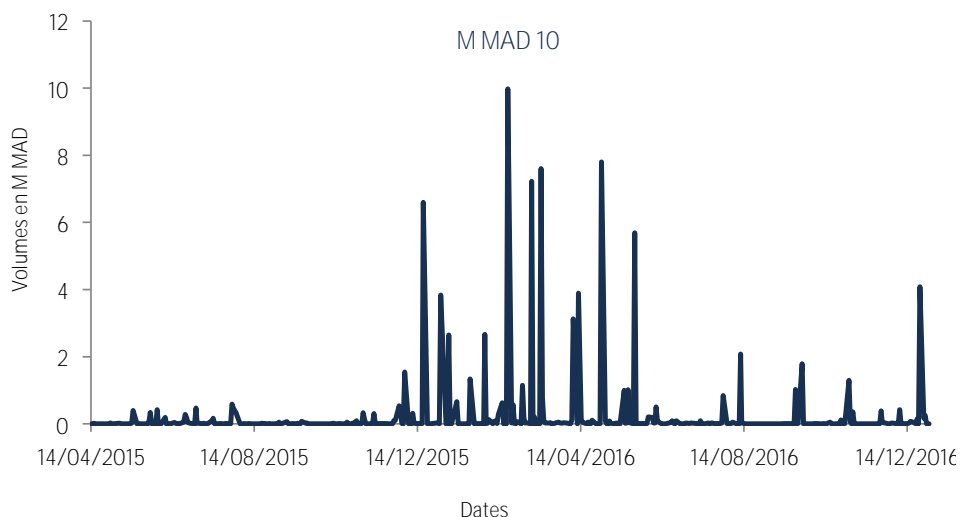
- **Le principe d'indépendance** : La personne en charge du contrat de liquidité doit être distincte de celle en charge du programme de rachat. A aucun moment, il ne peut y avoir d'entente entre lesdites personnes pour leurs interventions sur la valeur ;
- **Le principe de permanence** : Il doit se traduire par une fréquence minimale de présence sur le carnet d'ordres, d'au moins 50% du nombre de séances de cotation durant le programme de rachat ;
- **Le principe de présence** : La société de bourse doit assurer une présence sur le carnet d'ordres de SALAFIN par des ordres d'achat et de vente portant sur au moins 50 actions par sens (achat et vente) ;
- **Le principe d'une fourchette achat/vente maximale** : La fourchette s'entend limite supérieure /limite inférieure telle que définie dans le cadre du programme de rachat, soit [MAD 700 ; MAD 1 000]. De plus, BMCE Capital Bourse s'engage à respecter un spread quotidien maximal entre les cours à l'achat et à la vente plafonné à 4% ;

- **Le principe de non accumulation :** Le contrat de liquidité ne doit pas avoir pour objectif l'accumulation d'un stock de titres.

VIII. ELEMENTS DE FIXATION DE LA FOURCHETTE

1. Évolution de la liquidité :

Evolution de la liquidité du titre SALAFIN



Source : BMCE Capital Research

Du 14 avril 2015 date de démarrage de son dernier programme de rachat au 30 décembre 2016, les échanges sur le titre SALAFIN se sont montés à 134 135 actions, pour un volume de M MAD 97 au cours moyen pondéré -CMP- de MAD 723,2. Le coefficient de liquidité¹ s'établit ainsi à 32%.

La moyenne quotidienne des volumes traités s'établit à K MAD 228,2, correspondant à 316 titres négociés en moyenne par séance. Signalons que ce flux transactionnel a été intégralement réalisé sur le Marché Central.

Au cours de cette période, le volume maximum par séance a été de M MAD 10 enregistré le 19/02/2016, soit 15 006 titres SALAFIN échangés au cours de MAD 680.

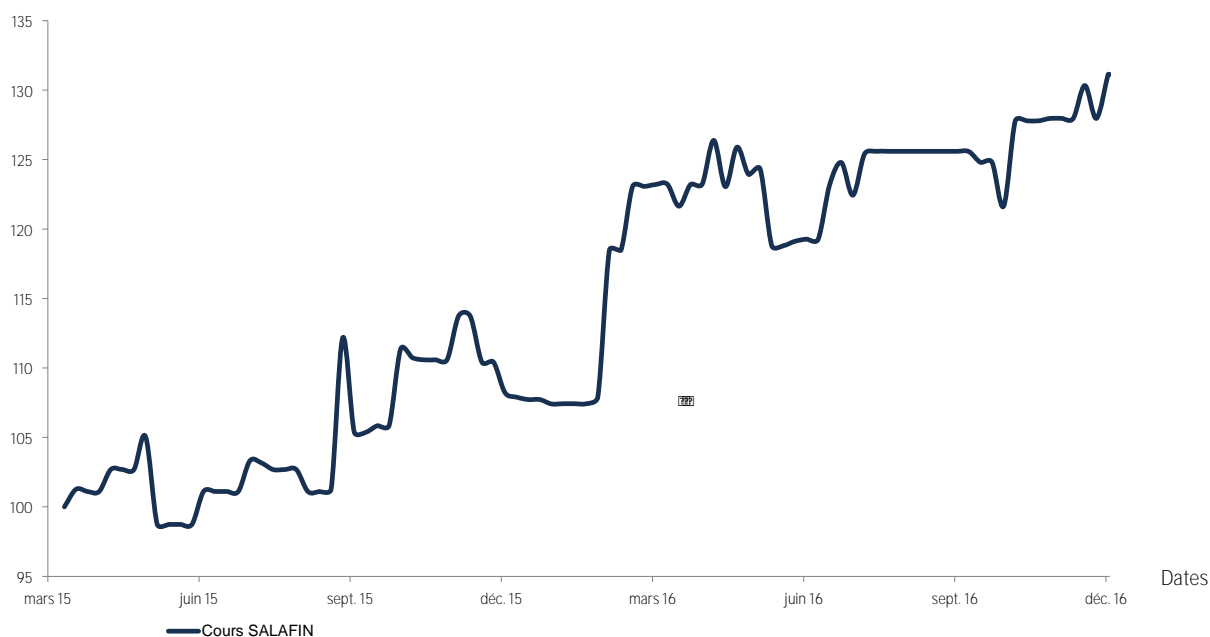
Pour sa part, le taux de cotation² sur la période d'observation de l'action SALAFIN ressort à 60,2%. En effet, le nombre de jours de cotation du titre SALAFIN s'élève à 256 jours contre 425 jours de Bourse.

¹ Le coefficient de liquidité correspond au rapport entre le nombre d'actions échangées et le nombre de titres composant le flottant en Bourse (419 654 actions au 30/12/2016).

² Le taux de cotation est le rapport entre le nombre de séances cotées et le nombre de jours de Bourse sur la période du 14 avril 2015 au 30 décembre 2016.

Evolution du cours de SALAFIN

Cours en base 100



Source : BMCE Capital Research

2. Évolution du cours et de la volatilité :

a- Evolution du cours :

Du 14/04/2015 au 30/12/2016, le cours moyen pondéré de la valeur SALAFIN ressort à MAD 723,2 avec des extremums de clôture de MAD 625 et de MAD 830. Au cours de cette période, le titre SALAFIN affiche une volatilité historique de 20,1% contre 9,1% pour le MASI, 9,5% pour le MADEX et 13,7% pour le secteur.

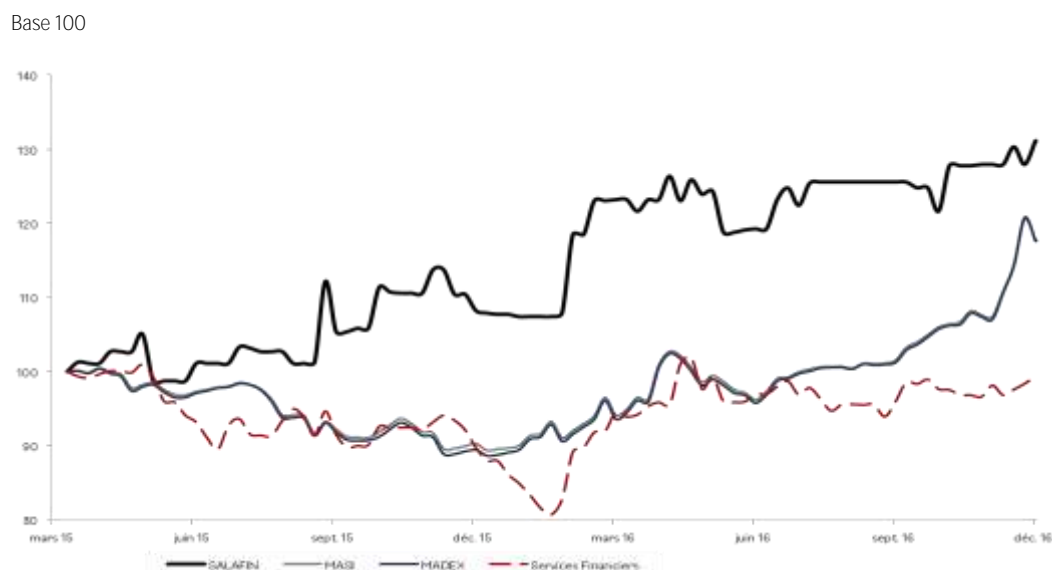
En MAD	CMP	Min	Max
1 mois	810	810	830
3 mois	807	770	830
6 mois	795	755	830
9 mois	783	738	830
12 mois	738	665	830
Depuis le 14/04/2015	723	625	830

Nb : Min et Max de clôture

Source : BMCE Capital Research

Au cours de cette période, SALAFIN a surperformé le marché, laissant apparaître une performance de +29,7% pour SALAFIN à MAD 830 en date du 30 décembre 2016, contre des bénéfices de +17,4% pour le MASI à 11644,22 points, de 17,3% pour le MADEX à 9547,25 points et des pertes de -0,01% à 9168,45 points pour son indice sectoriel.

Evolution comparée de SALAFIN, du MASI, MADEX et le l'indice des sociétés de financement et autres activités financières



Dates

Source : BMCE Capital Research

b- Evolution de la volatilité historique :

La volatilité historique du titre SALAFIN retracée dans le tableau ci-dessus, traduit des fluctuations plus importantes que celles de ses indices de référence :

Volatilité	SALAFIN	MASI	MADEX	Secteur
1 mois	11,0%	20,9%	21,6%	10,5%
3 mois	16,1%	13,0%	13,5%	11,6%
6 mois	15,8%	10,2%	10,6%	10,6%
9 mois	18,6%	10,3%	10,7%	12,1%
12 mois	19,7%	9,8%	10,2%	13,7%
Depuis le 14/04/2015	20,1%	9,1%	9,5%	13,7%

Source : BMCE Capital Research

En effet, entre le 14 avril 2015 et le 30 décembre 2016, la volatilité se situe à 20,1% pour SALAFIN contre 9,1% pour le MASI, 9,5% pour le MADEX et 13,7% pour l'indice sectoriel.

La volatilité historique sur 1 mois glissant ressort, pour sa part, à 11% pour SALAFIN comparativement à 20,9% pour l'indicateur de toutes les valeurs cotées, à 21,6% pour l'indice des valeurs du continu et à 10,5% pour l'indice sectoriel.

Notons que la volatilité historique est obtenue par l'écart type des variations quotidiennes du cours de l'action, multiplié par la racine carrée du nombre de jours considérés. De manière générale, la formule est la suivante :

$$VH = \sqrt{250} * \sqrt{\frac{1}{N-1} \sum_{t=1}^N (R_t - \bar{R})^2}$$

Avec :

VH est la volatilité historique annualisée, sur une base d'un an, soit 250 séances boursières.

N : Nombre de performances calculées pendant la période.

\bar{R} : Moyenne des rendements

R_t : Variation quotidienne des cours de l'action entre la date t et à la date t-1

c- Evolution de la volatilité relative :

Volatilité relative	MASI	MADEX	indice sectoriel
1 mois	0,0%	-0,2%	45,6%
3 mois	-2,2%	-1,8%	75,2%
6 mois	1,4%	1,9%	79,8%
9 mois	4,5%	5,2%	87,1%
12 mois	14,7%	15,0%	88,8%
Depuis le 14/04/2015	19,3%	19,3%	86,6%

Source : BMCE Capital Research

Durant la période du 14 avril 2015 au 30 décembre 2016, la volatilité relative de la valeur SALAFIN ressort à 19,3%, pour le MASl, 19,3% pour le MADEX et 86,6% pour l'indice sectoriel.

Notons que la volatilité relative est obtenue par une covariance du cours de l'action avec celle de l'indice, divisée par la variance de l'indice.

3. Tracking du cours du titre SALAFIN:

Du 14 avril 2015 au 30 décembre 2016, les quantités moyennes mensuelles transigées sur le titre SALAFIN oscillent entre un minimum de 7 titres transigés au cours du mois d'août 2015 à un CMP mensuel de MAD 651 et un maximum de 1 056 titres échangés durant le mois d'avril 2016 à un CMP mensuel de MAD 779.

SEANCE	CMP	Plus bas*	Plus haut*	Plus bas de séance	Plus haut de séance	Quantité moyenne	Volume échangé en K MAD
2015							
du 14-avr	640	640	641	640	641	11	88,2
Mai	651	650	665	602	669	73	954,8
Juin	638	625	665	625	665	94	1 323,9
Juillet	656	640	678	640	700	163	2 246,3
Août	651	650	654	650	654	7	78,8
Septembre	647	640	710	640	710	24	310,5
Octobre	679	667	705	667	710	16	235
Novembre	705	700	720	700	720	120	1 603,5
Décembre	672	657,1	720	650	720	902	12 724,1

	2016						
Janvier	661	679,9	699	650	699	374	4 699,9
Février	666	665	683	645	684	1043	14 593,4
Mars	731	719	780	683	780	1042	17 509
Avril	779	770	800	762	800	1056	17 287,2
Mai	779	766,5	800	767	800	471	8 081,8
Juin	743	738,1	787	700	787	82	1 335,4
Juillet	762	754,9	795	736	795	84	1 150,9
Août	780	780	795	753	795	122	2 182,8
Septembre	787	790	795	772	795	182	2 869,7
Octobre	805	770	810	770	810	94	1 515
Novembre	793	809	810	780	810	54	8 99,7
Décembre	810	810	830	786	830	328	5 312,8

*Sur la base des cours de clôture

Source : BMCE Capital Research

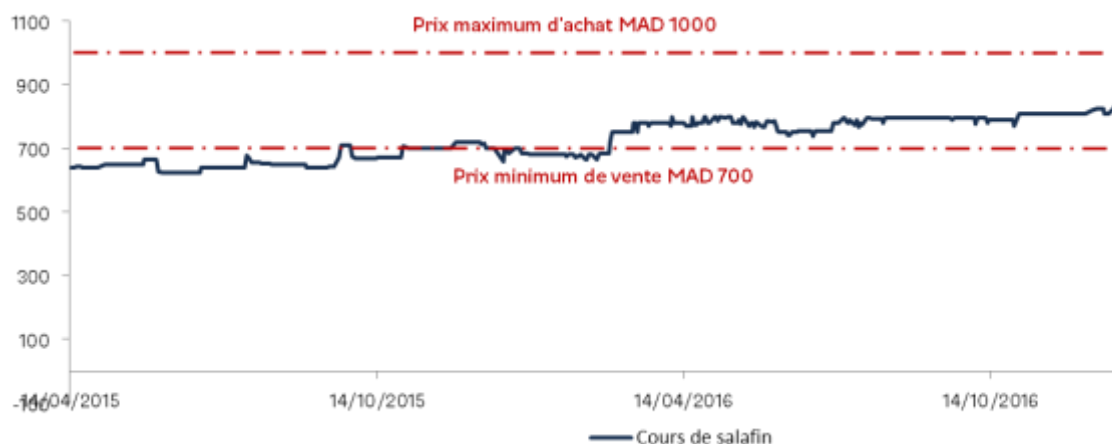
4. Éléments de fixation de la fourchette :

Partant de la volonté de SALAFIN de pouvoir agir sur le cours afin de limiter l'amplitude des variations du cours du titre en Bourse, le prix minimum de vente a été fixé à MAD 700, niveau qui se rapproche du plus bas historique de MAD 625 ainsi que du support graphique des 15 derniers mois.

Après avoir fixé le prix minimum de vente à MAD 700 et compte tenu de l'évolution historique du cours du titre SALAFIN, le prix maximum d'achat a été défini à MAD 1 000, niveau qui présente un upside de 43% par rapport au prix minimum d'intervention. Il correspond à la marge d'amplitude haussière possible en cas d'orientation positive du titre. L'écart relatif ressort inférieure à 10,3 points par rapport à la moyenne des upside des 5 derniers programmes de rachats sur le marché³.

En conclusion, la nouvelle fourchette proposée pour le programme de rachat de l'action SALAFIN est de [MAD 700 ; MAD 1 000].

Fourchette d'intervention dans le cadre du Programme de Rachat de SALAFIN



Source : BMCE Capital Research

³ Calculé sur la base des 5 derniers programmes de rachats sur le marché à savoir : ADDOHA, ATLANTA, BCP, MAROC TELECOM et LABEL'VIE.

5. Programmes de rachat précédents :

Les précédents programmes de rachat lancé par SALAFIN depuis le 17 février 2009 présentait les caractéristiques suivantes :

a – Programme I :

▪ Titres concernés :	Actions SALAFIN
▪ Fourchettes d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente) :	
• Prix maximum d'achat :	MAD 850
• Prix minimum de vente :	MAD 550
▪ Nombre maximum d'actions à détenir :	118 627 actions
▪ Part maximale du capital à détenir :	5,0% du capital
▪ Montant Maximal à engager	MAD 100 832 950
▪ Calendrier :	Date de début du programme : 17 février 2009 Date de fin du programme : 16 août 2010

Source : BMCE Capital Bourse

En 2009, SALAFIN a constaté une provision de M MAD 1,03 sur les moins-values du portefeuille actions détenu dans le cadre du Programme de rachat tandis qu'en 2010 SALAFIN a constaté une reprise des provisions d'un montant de M MAD 1,03. Au terme ce programme, la société détenait 9 178 actions, soit 0,4% du capital.

b – Programme II :

▪ Titres concernés :	Actions SALAFIN
▪ Fourchettes d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente) :	
• Prix maximum d'achat :	MAD 850
• Prix minimum de vente :	MAD 550
▪ Nombre maximum d'actions à détenir :	118 627 actions
▪ Part maximale du capital à détenir :	4,95% du capital
▪ Montant Maximal à engager :	MAD 100 832 950
▪ Calendrier :	Date de début du programme : 17 août 2010 Date de fin du programme : 16 février 2012

Source : BMCE Capital Bourse

Au 31/12/2011 une provision de K MAD 514 a été constatée sur les actions détenues dans le cadre du programme de rachat alors qu'au 31/12/2012, aucune écriture de provision ni de reprise n'est enregistré sur les actions du PRS. Ainsi, à cette date, le stock des provisions est de K MAD 514. A terme de cette période, SALAFIN détenait 21 370 actions, soit 0,89% du capital.

b – Programme III :

▪ Titres concernés :	Actions SALAFIN
▪ Fourchettes d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente) :	
• Prix maximum d'achat :	MAD 800
• Prix minimum de vente :	MAD 500
▪ Nombre maximum d'actions à détenir :	119 724 actions
▪ Part maximale du capital à détenir :	5,0% du capital
▪ Montant Maximal à engager :	MAD 95 779 200

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Calendrier : 	Date de début du programme : 13 mars 2012 Date de fin du programme : 12 septembre 2013
---	---

Source : BMCE Capital Bourse

Au 31/12/2012 le stock de provisions est de K MAD 514 sur les actions détenues dans le cadre du programme de rachat. A la fin de ce programme, SALAFIN détenait 61 841 actions, soit 2,58% du capital.

b – Programme IV :

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Titres concernés : 	Actions SALAFIN
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fourchettes d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente) : 	
<ul style="list-style-type: none"> <ul style="list-style-type: none"> • Prix maximum d'achat : 	MAD 750
<ul style="list-style-type: none"> <ul style="list-style-type: none"> • Prix minimum de vente : 	MAD 450
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre maximum d'actions à détenir : 	119 724 actions
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Part maximale du capital à détenir : 	5,0% du capital
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Montant Maximal à engager : 	MAD 89 793 000
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Calendrier : 	Date de début du programme : 20 septembre 2013 Date de fin du programme : 19 mars 2015

Source : BMCE Capital Bourse

b – Programme V :

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Titres concernés 	Actions SALAFIN
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prix d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente) 	
<ul style="list-style-type: none"> <ul style="list-style-type: none"> • Prix maximum d'achat 	MAD 800
<ul style="list-style-type: none"> <ul style="list-style-type: none"> • Prix minimum de vente 	MAD 500
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre maximum d'actions à détenir(*) 	119 724 actions
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Part maximale du capital à détenir 	5% du capital, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 3 avril 2015 du programme de rachat de ses propres actions
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Somme maximale à engager 	MAD 95 779 200
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mode de financement 	Par la trésorerie disponible et par les concours bancaires
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Durée du programme 	18 mois.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Calendrier 	Date de début du programme : 14 avril 2015 Date de fin du programme : 13 octobre 2016

(*) Incluant 6 actions (0,00025% du capital) auto-détenues en date du 12 mars 2015.

Contrat de liquidité

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Titres concernés : 	Actions SALAFIN
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fourchettes d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente) : 	
<ul style="list-style-type: none"> <ul style="list-style-type: none"> • Prix maximum d'achat : 	MAD 800

• Prix minimum de vente :	MAD 500
▪ Nombre maximum d'actions à détenir :	23 945 actions
▪ Part maximale du capital à détenir :	1% du capital
▪ Montant Maximal à engager :	MAD 19 156 000
▪ Calendrier :	Date de début du programme : 14 avril 2015 Date de fin du programme : 13 octobre 2016

Signalons qu'aucun stock de titres n'a été constitué au cours de la période susmentionnée au titre du contrat de liquidité.

Au 31/12/2015, une reprise de provision a été enregistrée sur les actions du programme de rachat pour K MAD 514. Ainsi à cette date, le stock des provisions est nul. Au 30/12/2016, SALAFIN détient 6 actions soit 0,00025% du capital.

Le tableau suivant résume les principales informations relatives aux programmes de rachat de SALAFIN depuis le 17/02/2009 et gérés par BMCE Capital Bourse en qualité de mandataire :

Caractéristiques des programmes précédents					
	Programme I	Programme II	Programme III	Programme IV ⁴	Programme V
Début du programme	17-févr-09	17-août-10	13-mars-12	20-sept-13	14 avril 15
Fin du programme	16-août-10	16-févr-12	12-sept-13	19-mars-15	13-octobre-16
Prix minimum de Vente	MAD 550 ⁵	MAD 550	MAD 500	MAD 450	MAD 500
Prix maximum d'Achat	MAD 850 ⁴	MAD 850	MAD 800	MAD 750	MAD 800
Nombre d'actions	118 627	118 627	119 724	119 724	119 724
Pourcentage du Capital	5%	4,95%	5%	5%	5%
Montant maximal à engager	MAD 100 832 950	MAD 100 832 950	MAD 95 779 200	MAD 89 793 000	MAD 95 779 200
Cours le plus haut	MAD 700	MAD 720	MAD 605	MAD 620	MAD 800
Cours le plus bas	MAD 541	MAD 511	MAD 470	MAD 520	MAD 625
Cours moyen pondéré	MAD 606	MAD 609	MAD 552	MAD 564	MAD 716,8
Taux de cotation	96,50%	89,9%	84%	67,8%	62,4%
Volatilité 3 mois	30,90%	30,7%	9,3%	11,1%	15,8%
Volatilité 12 mois	24,50%	30,2%	27,5%	13,7%	21,6%
Volatilité période	25,80%	29,9%	28,9%	19,4%	20,8%
Nb actions achetées	71 255	24 892	40 811	14 025	0
Nb actions vendues	62 077	12 700	340	71 810	4 050
Stock début	0	9 178	21 370	61 841	4 056
Stock fin	9 178	21 370	61 841	4 056	6 ⁶
% Capital détenu	0,40%	0,89%	2,58%	0,17%	0%
Plus / moins-value réalisée du programme	MAD 941 090	MAD 738 670	MAD 1 408	MAD 1 746 637	MAD 1 746 637
Plus/ moins-value latente	-	-	-	MAD 43 828 ⁷	MAD 1 204,8 ⁸

Source : BMCE Capital Research

⁴ Données arrêtées au 05/02/2015.

⁵ Prix maximum d'achat et de vente de MAD 850 pour la période du 17/02/2009 au 31/03/2009. Pour la période du 01/04/2009 au 16/08/2010 : Prix maximum d'achat de MAD 850 et prix minimum de vente de MAD 550.

⁶ La variation de stock durant la période du programme V est expliquée par une cession du stock sur le marché central.

⁷ Produit du stock de titres et du solde entre le cours au 05/02/2015 et le CMP cumulé du programme de rachat depuis son démarrage de MAD 589.

⁸ Produit du stock de titres et du solde entre le cours au 14/10/2016 et le CMP cumulé du programme de rachat depuis son démarrage de MAD 589,2.

IX. INCIDENCE DU PROGRAMME SUR LA SITUATION FINANCIERE DE SALAFIN

L'intention de SALAFIN n'étant pas d'annuler les titres rachetés, le programme n'aura pas d'incidence sur les comptes de la société autre que l'enregistrement des plus ou moins-values éventuelles constatées au compte de résultat en fonction des cours de l'action au moment de l'exécution des ordres d'achat ou de vente des titres. Les ajustements dus aux fluctuations des cours de l'action SALAFIN devraient avoir un impact sur les provisions de SALAFIN en cas de moins-values constatées à la clôture de l'exercice comptable.

En faisant l'hypothèse que SALAFIN acquiert tous les titres visés par le programme au prix maximum de MAD 1 000 et les revende tous au prix minimum de MAD 700, chaque achat et vente du nombre total d'actions autorisé dégagerait une moins-value de M MAD -35 917 200.

X. TRAITEMENT COMPTABLE ET FISCAL

1. Traitement comptable

Les titres acquis par la société dans le cadre du programme de rachat seront considérés comme des titres de transactions.

A l'acquisition, ces titres seront comptabilisés à leur prix d'achat au débit du compte concerné. A la suite d'une cession de ces titres ou d'une partie de ces titres, le compte concerné sera crédité du montant initial de l'achat des titres vendus et la plus ou moins-value sera constatée dans les comptes du résultat sur opérations sur titres.

A la fin de chaque exercice, la comparaison de la valeur des titres en portefeuille servira de base de calcul d'éventuelles provisions des moins-values latentes.

Les dividendes relatifs aux actions auto-détenues seront placés en report à nouveau dès leur distribution.

2. Régime fiscal

Régime fiscal applicable aux profits de cession

Le rachat par SALAFIN de ses propres titres aurait une incidence sur son résultat imposable dans la mesure où ces titres seraient cédés ultérieurement à un prix différent du prix de rachat. Cette différence de prix donnera lieu à des gains ou pertes soumis au régime des plus ou moins-values.

-Imposition des profits de cession

Les profits nets résultant de la cession, en cours ou en fin d'exploitation, d'actions cotées à la Bourse des Valeurs de Casablanca sont imposables en totalité.

Régime fiscal applicable aux dividendes

Les actions possédées par la société ne donnent pas droit aux dividendes.

PARTIE III : PRESENTATION DE SALAFIN

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

▪ Dénomination sociale :	SALAFIN
▪ Siège social :	Zenith Millenium, immeuble 8, Sidi Maarouf – Casablanca – Maroc
▪ Téléphone :	0522 97 44 55
▪ Télécopie :	0522 97 44 77
▪ Site Web :	www.salafin.com
▪ Forme juridique :	Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée et par la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés promulguée par le Dahir n° 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006).
▪ Date de constitution :	Avril 1997.
▪ Durée de vie :	99 ans.
▪ Numéro d'Inscription au Registre de Commerce :	88 437 à Casablanca.
▪ Exercice social :	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre.
▪ Objet social : (Article 3 des statuts)	<p>La Société a pour objet, dans le cadre du Dahir portant loi 1-93-147 du 15 Moharram 1414 (6 juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et leur contrôle, le Dahir portant Loi N° 1-93-211 du 04 Rébia II 1414 (21 septembre 1993) relatif à la Bourse des Valeurs, le Dahir N° 1-95-3 du 24 Chaabane 1415 (26 janvier 1995) portant promulgation de la Loi N° 35-94 relative à certains titres de créances négociables, de réaliser les activités suivantes soit directement soit à travers le contrôle de sociétés spécialisées :</p> <p>La réalisation de toutes opérations de financement et de crédit à la consommation, en vue de permettre ou de faciliter l'acquisition de tous objets, articles ou produits manufacturés, de tous véhicules automobiles et d'une manière générale, de tous biens de consommation à usage ménager, collectif, commercial ou industriel ;</p> <p>La location avec option d'achat (LOA) de véhicules de tourisme, et la réalisation de toutes opérations d'intermédiation, de gestion ou de sous-traitance dans les domaines des services financiers et de crédit, de l'assurance ou de la distribution et toute autre opération de crédit s'y rapportant et pour laquelle la société Salafin a été agréée ;</p> <p>La réalisation de toutes opérations de financement et de crédit ou leasing immobilier ainsi que toutes les opérations ou activités s'y rattachant directement ou indirectement, permettant ou facilitant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'acquisition de tous immeubles ou fractions d'immeubles et bâtiments de toute nature qu'ils soient destinés à usage industriel, commercial ou d'habitation ; ainsi que les opérations de promotions immobilières ; • L'exploitation et la mise en valeur de terrains au moyen notamment d'opérations de lotissement, viabilisation, aménagement, équipement et l'édification de toutes constructions à usage d'habitation, commercial, professionnel, industriel ou autre ; <p>L'acquisition, l'appropriation, l'exploitation, la location de tous immeubles bâtis ou non bâtis, la mise en valeur de ces immeubles par l'édification de logements ainsi que leurs dépendances ou annexes tels que jardins, piscines, restaurants, parkings, complexes sportifs et de toutes autres constructions et aménagements à usage d'habitation ou commercial.</p>

La présentation au public des opérations d'assurances, de courtage en assurance et la vente de produits de Bancassurance et d'une manière générale toutes les opérations liées au courtage et à la vente de produit en matière d'assurance ;

Les opérations de change ainsi que toutes les opérations ou activités s'y rattachant directement ou indirectement ;

L'intermédiation en matière de transfert de fonds, aussi bien nationale qu'internationale, au profit du public ainsi que toutes les opérations ou activités s'y rattachant directement ou indirectement ;

Toutes les opérations de crédit prévues ou à créer ultérieurement par le Dahir portant loi 1-93-147 du 15 Moharram 1414 (6 juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et leur contrôle et pour lesquelles elle a obtenu préalablement l'agrément conformément aux dispositions dudit Dahir ;

La réalisation des opérations d'appel public à l'épargne notamment à travers l'émission de titres de créances négociables tels que les bons des sociétés de financement, l'émission d'obligations ou tout autre titre ou instrument financier ou autres, existants ou à créer par la Loi ou les règlements en vigueur ou futurs ;

La prise de toutes participations directes ou indirectes dans toutes opérations, entreprises, syndicats, associations et sociétés, existantes ou en formation, ayant un objet similaire ou connexe au sien ;

L'acquisition, la prise à bail et l'équipement de tous immeubles et locaux nécessaires ou simplement utiles aux opérations sociales ;

Et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités sus-énoncées, ou susceptibles de favoriser le développement de la société.

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capital social au 31/12/2016 	<p>Au 31 juillet 2016, le capital social de Salafin s'établit à 239 449 700 MAD composé de 2 394 497 actions d'une valeur nominale de 100 MAD.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents juridiques : 	<p>Les documents juridiques de la société énumérés dans les articles 141, 145 et 146 de la loi 20-05, notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de SALAFIN.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste des textes législatifs applicables: 	<p>Textes régissant SALAFIN de par sa forme juridique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La loi n°17/95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée. <p>Textes régissant SALAFIN de par son activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le dahir n° 1-14-193 du 1er Rabii I 1436 portant promulgation de la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire) ; • L'arrêté du Ministre des Finances et de la Privatisation du 29/09/2006 déterminant le taux maximum des intérêts conventionnels des établissements de crédit ; • La circulaire de Bank Al Maghrib n°19/g/06 du 23/10/2006 relative au taux maximum des intérêts conventionnels des établissements de crédit ; <p>Textes régissant SALAFIN de par sa cotation à la bourse de Casablanca :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs modifié et complété par les lois 34-96, 29-00 et 52-01 ; • Le Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 juillet 1998 et amendé

par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 entré en vigueur en novembre 2004 et par l'arrêté n°1268-08 du 07/07/2008 ;

- Le Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par les lois n°23-01, 36-05 et 44-06 ;
- le Dahir portant loi n° 1- 93-212 du 21 septembre 1993 relatif à l'AMMC tel que modifié et complété;
- Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ;
- Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain, telle que modifiée et complétée par la loi 46-06 ;
- Règlement général de l'AMMC approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances numéro 822-08 du 14 avril 2008.

Textes régissant SALAFIN de par son émission de BSF :

- Les dispositions de la loi n° 35-94 relative à certains titres de créances négociables ;
- Circulaire de l'AMMC .

-
- **Régime fiscal depuis le 1^{er} janvier 2008 :** Selon la loi de finances 2008, SALAFIN est soumise à l'impôt sur les sociétés de 37,0% et à une TVA de 10,0% sauf pour les opérations de location avec option d'achat qui sont soumises à une TVA de 20,0%.
 - **Tribunal compétent en cas de litige :** Tribunal de Commerce de Casablanca.
-

II. ACTIVITE & ORGANISATION

1. Historique de SALAFIN :

1997	Création de la société sous la dénomination « SALAFIN » avec pour objet, la réalisation de toutes opérations de financement et de crédit à la consommation ; Démarrage effectif de l'activité en juillet, lancement du crédit Convention et commercialisation des premiers Packages Automobiles « BMCE SALAFAUTO ».
1998	Ouverture de trois desks situés au sein d'agences BMCE à Rabat, Marrakech et Agadir.
1999	Lancement de la carte de crédit « OXYGEN », au profit de la clientèle de BMCE Bank ; Inauguration du desk de Tanger ; Multiplication des packages automobiles.
2000	Commercialisation d'une formule innovante de financement automobile sur le marché : la Location avec Option d'Achat à travers le produit « LOCASALAF » ; Extension de l'offre « OXYGEN » aux clients non affiliés à BMCE Bank ; Prise de participation de SALAFIN dans le capital de la société SUPERDIPLO Maroc S.A., filiale du groupe espagnol SUPERDIPLO Espagne, à hauteur de 25% du capital social.
2001	Lancement d'une formule de crédit destinée aux fonctionnaires : « SALAFWADIF » ; Développement du réseau de distribution direct et indirect via l'ouverture de deux agences à Rabat et Casablanca, et la signature, avec des correspondants, d'accords de partenariat qui portent sur la commercialisation du crédit personnel non affecté et sur le crédit aux fonctionnaires de l'Etat, en contrepartie d'une rémunération ; Abandon progressif du crédit Convention Entreprises ; Lancement du plan d'options au profit du personnel encadrant.
2002	Ouverture d'un Desk SALAFIN à Fès ; Lancement d'un nouveau crédit destiné au financement des primes d'assurances automobiles en partenariat avec AL WATANIYA ; Caravane commerciale organisée dans les villes de Fès, Marrakech, Agadir et Tanger ; Cession de la participation de SALAFIN dans le capital de la société SUPERDIPLO, super marché ; Prise de participation de 10% dans le capital de la société HYPER, supermarché (enseigne Label'vie).
2003	Lancement d'une formule de crédit non affecté « SALAFDIRECT » ; Augmentation de capital réservée aux cadres dirigeants, à travers l'émission de 3 000 actions nouvelles ; Extension de l'objet social de SALAFIN par l'AGE du 28 mai 2003 aux activités de leasing immobilier, aux opérations de change, etc. ; Transfert du siège social, à compter du 30 juin 2003, au Zénith Millenium, Immeuble 8 – Sidi Maârouf à Casablanca.
2004	Lancement de la carte OXYGEN Internationale - première carte de crédit internationale destinée aux particuliers au Maroc ; Développement du concept de cartes privatives.
2005	Crédit levier en partenariat avec DAR TAWFIR pour l'OPV de LYDEC ; Au 31 décembre 2005, SALAFIN compte plusieurs accords de partenariats dans le cadre du développement de son activité, essentiellement dans le secteur de l'automobile (près de 130 concessionnaires auto). Adoption d'une nouvelle orientation stratégique qui vise à diversifier le portefeuille produits de la société en diminuant la part de la LOA et en augmentant la part des crédits personnels. Lancement de la première formule de crédits électroménagers en partenariat avec Hyper S.A.

2006	<p>Lancement du projet Gestion des Crédits Immédiats BMCE Bank ;</p> <p>Création d'un département « Etudes et Scoring » ;</p> <p>Création d'un pôle de service après-vente ;</p> <p>Aboutissement du projet Gestion Electronique des Données (GED) initié en 2004 et visant à la numérisation de tous les dossiers de crédits. Les chargés de clientèle disposent, dorénavant, des dossiers en ligne ;</p> <p>Lancement en avril 2006 du crédit CMR, crédit personnel non affecté octroyé aux retraités affiliés à la Caisse Marocaine de Retraite (CMR). Ce projet entre dans le cadre du protocole d'accord signé avec la CMR en 2005 ;</p> <p>Augmentation de capital réservée aux cadres dirigeants, à travers l'émission de 4 800 actions nouvelles.</p>
2007	<p>Suppression du crédit électroménager – lancé en partenariat avec Hyper S.A – de la gamme de produits de SALAFIN ;</p> <p>Cession de la totalité des parts détenues dans le capital de la société Hyper S.A ;</p> <p>Démarrage du Crédit Immédiat ;</p> <p>Démarrage de la Convention de Distribution SALAFIN- BMCE Bank ;</p> <p>Introduction de SALAFIN à la Bourse de Casablanca.</p>
2008	<p>Passage de la TVA sur les opérations de LOA de 10 à 20 % (Loi de Finance 2008) ;</p> <p>Lancement du produit Easy-Latitudes en partenariat avec DarTawfir ;</p> <p>Lancement de la carte de crédit FLEXY, en partenariat avec BMCE Bank ;</p> <p>Mise en place d'une plateforme de gestion de recouvrement SALAFIN-BMCE Bank pour la clientèle des particuliers.</p>
2009	<p>Augmentation de capital réservée aux cadres dirigeants à travers l'émission d'actions nouvelles pour un montant de M MAD 7,8.</p>
2010	<p>Lancement du produit de type alternatif : Mourabaha Auto ;</p> <p>Lancement d'un crédit personnel destiné aux retraités du secteur privé en partenariat avec la CIMR ;</p> <p>Introduction du score comportemental ;</p> <p>Ouverture d'une agence à Salé ;</p> <p>Développement des synergies avec BMCE Bank à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Crédit Personnel, non régi par les conventions entreprises, qui sera élargi à une clientèle particulière conventionnée entre la banque et l'employeur à partir de juin 2010 ; il s'agit des entreprises de taille petite et moyenne uniquement. ▪ Un accord a été arrêté avec la banque pour la mise en place d'une plate-forme dédiée à la gestion des opérations de back-office de tous les crédits aux particuliers de la banque. <p>Renforcement du réseau propre SALAFIN à travers la mise en place de conventions et partenariats commerciaux avec certaines marques automobiles, couplées à des formules dédiées au financement des stocks des distributeurs desdites marques.</p>
2011	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement de la carte Oxygen Internet ; ▪ Développement des synergies avec BMCE Bank à travers : ▪ Lancement en juin 2011 du Portail de gestion des crédits à la consommation de la BMCE, accompagné d'une plateforme de contrôle conformité ; ▪ Actions d'animations du réseau pour la commercialisation des crédits immédiats et de la carte FLEXY. ▪ Consolidation des actions menées en 2010 dans le cadre du projet « APR » (Amélioration de la Performance du Recouvrement) ; ▪ Développement de partenariats : ▪ LOCASOM pour la Location Longue Durée (projet en cours de finalisation) ; ▪ BOA pour le financement automobile et la gestion du recouvrement.
2012	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démission de Monsieur Othman Benjelloun en tant que président du Conseil de Surveillance de Salafin ; ▪ Nomination de Monsieur Brahim Benjelloun-Touimi en tant que nouveau président du Conseil de Surveillance ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement du développement de l'activité fees business ; ▪ Concrétisation du partenariat avec Bank of Africa portant sur le financement automobile et la gestion du risque et du contentieux ; ▪ Suspension de la convention signée avec Dar Tawfir, suite à la transformation en banque universelle, pour la gestion des crédits leviers (décision d'internaliser l'ensemble des processus au sein de Dar Tawfir) ; ▪ Partenariat amorcé avec BMCE Capital Bourse pour la mise en place du crédit levier boursier Cash Invest ; ▪ Concrétisation du partenariat avec LOCASOM pour la gestion de la Location Longue Durée aux particuliers ; ▪ Lancement du Prêt hypothécaire « Damana Salaf » ; ▪ Lancement d'un nouveau canal de distribution : l'agence Internet ; ▪ Création d'une cellule d'investigation au sein du pôle curatif ; ▪ Institutionnalisation des actions de représentation automatique à la banque, des échéances impayées afin d'optimiser le recouvrement de 1er niveau.
2013	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuité du partenariat avec Bank of Africa (initié en 2011) et mise en œuvre de nouveaux sites de la banque pour le volet financement d'une part et le volet recouvrement d'autre part ; ▪ Innovation Produit : ▪ Lancement en exclusivité au Maroc de deux cartes dédiées au paiement sur Internet aussi bien au Maroc qu'à l'étranger : ▪ WEBSALAF : première carte de crédit avec des remboursements étalés sur 3, 6 ou 10 fois ; ▪ Easy Shop : carte prépayée. ▪ Concrétisation du prêt hypothécaire « Damana Salaf » ; ▪ Lancement d'une offre de financement des véhicules d'occasion Auto Occasion ; ▪ Migration de la carte OXYGEN vers les normes EMV⁹. ▪ Montée en puissance de l'agence Internet (démarrage en décembre 2012) ; ▪ Synergies BMCE : ▪ Lancement du produit BMCE Auto pour le financement auto ; ▪ Mise en place par SALAFIN d'un scoring d'octroi de la clientèle Retail de la BMCE. ▪ Gestion du risque : Mise en place de grilles de score comportemental.
2014	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement de la carte oxygen Gold ; ▪ Signature d'une convention de crédit levier avec BMCE BANK ; ▪ Refonte des stratégies de recouvrement de BOA Kenya dans le cadre du partenariat initié en 2012 avec le groupe Bank of Africa ; ▪ Concrétisation d'un partenariat avec MAGHREBAIL portant sur la refonte de sa stratégie de recouvrement (système d'information compris) ; ▪ Développement des synergies avec le groupe BMCE à travers le lancement d'un financement Pack Auto BMCE et de plusieurs projets de financement dont la commercialisation est prévue en 2015 ; ▪ Fin 2014, changement au niveau du management de Salafin.
2015	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accélération du développement du produit DAMANA salaf ▪ Signature d'une convention avec la marque Hyundai ▪ Développement de nouveaux produits spécifiques de la banque et des projets communs tel que le financement de l'assurance, le crédit Joker, crédit levier ▪ Mise en place d'un outil de Rating Client, et Rating Concessionnaire Auto ▪ Mise en place d'un score comportemental SALAFIN
2016	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucun événement majeur

⁹ Europay Mastercard Visa, abrégé par le sigle EMV, est depuis 1995 le standard international de sécurité des cartes de paiement (cartes à puce).

2. Activité de SALAFIN

2-1 Présentation de l'activité :

L'activité de Salafin englobe aussi bien les opérations de crédit classique que les opérations de location avec option d'achat, appelée aussi leasing aux particuliers.

La gamme de produits commercialisés par la société se subdivise ainsi en quatre familles :

Le financement automobile :

- Salafauto : Créé en 1997, ce crédit affecté est destiné au financement de tous types de véhicules neufs : véhicules de tourisme, utilitaires et poids lourds ;
- Locasalaf : Commercialisée à partir du mois de mai 2000, cette formule de financement de véhicules de tourisme neufs destinée aux particuliers et aux personnes morales, s'apparente à du leasing (ou location avec option d'achat – LOA). Il s'agit de la première formule du genre au Maroc ;
- LOA+ : Le produit LOA+ consiste en un traitement comptable du produit Locasalaf permettant d'optimiser le coût de financement au profit du client. En effet, le dépôt initial, qui est considéré comme étant un loyer au niveau du produit LOA classique, est transféré dans le compte dépôt ce qui permet une économie de TVA significative ;
- Mourabaha auto : Formule s'inscrivant dans le cadre des produits alternatifs. Celle-ci est commercialisée à partir de l'exercice 2010, destinée au financement automobile. Ainsi, Salafin à la demande de son client, procédera à l'acquisition de la voiture en vue de la lui revendre à son coût d'acquisition majorée d'une rémunération convenue à l'avance ;
- BMCE auto : Dans le cadre du renforcement des synergies groupe, Salafin a créé avec BMCE Bank un produit de financement de l'acquisition des voitures ;
- Auto Occasion : Formule permettant de financer l'acquisition de véhicules d'occasion.

Le crédit personnel :

- Salafwadif : Durant l'exercice 2001, Salafin a investi le créneau des crédits aux fonctionnaires en lançant SALAFWADIF dans le cadre de la convention signée avec la PPR ;
- Salafdirect : En 2003, la société a lancé le produit SALAFDIRECT, destiné aux salariés et retraités du secteur privé et aux professions libérales ;
- CMR : En mai 2006, Salafin a commercialisé le produit CMR, une formule de financement destinée aux retraités de la fonction publique ;
- CIM : En 2007, Salafin a lancé le produit CIM (crédit immédiat), suite au démarrage de la convention de distribution signée entre Salafin et BMCE Bank ;
- CIMR : En 2010, Salafin procède à la commercialisation du produit CIMR, une formule dédiée aux salariés du secteur privé affiliés à la CIMR.

Le revolving :

- Easy Latitudes : Lancée en 2008 en partenariat avec Dar Tawfir, la facilité Easy Latitudes est une ligne de crédit revolving garantie par les actifs du bénéficiaire en dépôt chez DAR TAWFIR en tant que dépositaire ;
- Flexy : Egalement commercialisée en 2008, la carte FLEXY est une carte permettant le retrait et le paiement à hauteur de la ligne de crédit attribuée utilisable au Maroc et à l'étranger et offrant des services au niveau du guichet automatique BMCE (Retrait d'espèces au Maroc comme à l'étranger, consultation de solde, édition des relevés des 10 dernières transactions effectuées à partir de la carte Flexy, ...)
- OXYGEN : Lancée en décembre 1999, cette carte de crédit est destinée aussi bien à la clientèle du réseau BMCE Bank qu'à celle des autres banques. Il s'agit d'une réserve d'argent mise à la disposition des clients qui peut être utilisée auprès des commerçants affiliés au réseau « Visa », ou en tant que carte de retrait ;
- Crédit Levier Boursier : Commercialisée pour la première fois en décembre 2004, cette formule de financement met à la disposition d'une personne physique une ligne de crédit revolving garantie par son

portefeuille de titres (actions, obligations). Ce produit est comparable à Easy Latitudes qui, lui, est né d'un partenariat avec Dar Tawfir. Il est à noter que, pour ces deux produits, les titres mis en garantie ne peuvent être vendus avant la désactivation par Salafin de la réserve Revolving y afférente.

• Autres activités :

- Fee-Business : services rendus par Salafin pour le compte de tiers notamment en matière de prestations de recouvrement et de traitement de dossiers de crédit.
- Cartes de paiement sur internet, WebSalaf et Easy shop.

2-2 Evolution de l'activité :

a. Activité en 2014/2015 :

VENTILATION DES FINANCEMENTS OCTROYES PAR PRODUIT 2014-2015 (PRODUCTION BRUTE)

	2014		2015		
	En M MAD	En %	En M MAD	En %	Var. 15/14
Crédit Automobile	573	48,7%	534	45,3%	-6,8%
Salaf Auto	93	7,9%	127	10,8%	37,0%
LocaSalaf	474	40,2%	407	34,5%	-14,1%
Auto Mourabaha	7	0,6%	0	0,0%	-94,3%
Crédit Revolving	24	2,0%	20	1,7%	-16,7%
Crédits Personnels	581	49,3%	624	53,0%	7,6%
Salafwadif	112	9,5%	90	7,6%	-19,6%
Salafdirect	160	13,5%	226	19,2%	41,7%
CMR	47	4,0%	72	6,1%	53,2%
CIM (Crédit Immédiat)	252	21,4%	236	20,0%	-6,3%
CIMR	10	0,8%	0	0,0%	-95,9%
Total	1 178	100,0%	1 179	100,0%	0,1%
<i>Part de marché</i>		8,6%		8,3%	

Source : SALAFIN

La production totale des crédits a connu une quasi-stagnation entre 2014 et 2015 s'établissant ainsi à M MAD 1 179 avec une parts de marché à 8,3% (vs. 8,6% en 2014). Cette évolution est liée à la combinaison des facteurs suivants :

- Une baisse de 6,8% des financements octroyés au crédit automobile à M MAD 534 impacté essentiellement par la dégradation de 14,1% des produits LOCASALAF lesquels représentent 34,5% de la production globale ;
- Le recul de 16,% des crédits revolving à M MAD 20 ;
- Atténués, toutefois, par la progression de 7,6% des crédits personnels à M MAD 624 du fait essentiellement de la hausse des produits CMR (+53,2%) et Salafdirect (+41%) et ce, en dépit des reculs respectifs des produits Salawadif, CIM et CIMR de respectivement 19,6%, 6,3% et 95,9%.

b. Activité en 2015/ S1 2016 :

VENTILATION DES FINANCEMENTS OCTROYES PAR PRODUIT 30/06/15 – 30/06/16 (PRODUCTION BRUTE)

	30/06/2015		30/06/2016		Var. S1 15/ S1 16
	En M MAD	En %	En M MAD	En %	
Crédit Automobile	286,8	47,60%	283,0	46,30%	-1,30%
Salaf Auto	70,2	11,70%	63,3	10,40%	-9,90%
LocaSalaf	216,6	36,00%	219,3	35,90%	1,30%
Auto Morabaha	-	0,00%	0,4	0,10%	-
Crédit Revolving	8,7	1,40%	10,2	1,70%	17,30%
Crédits Personnels	306,6	50,90%	318,1	52,00%	3,70%
Salafwadif	40,7	6,80%	49,6	8,10%	21,80%
Salafdirect	54,2	9,00%	54,4	8,90%	0,30%
CMR	31,0	5,20%	35,3	5,80%	13,70%
CIM (Crédit Immédiat)	146,7	24,40%	120,2	19,70%	-18,10%
CIMR	0,6	0,10%	1,8	0,30%	174,40%
DS (Daman Salaf)	33,2	5,50%	56,8	9,30%	71,00%
Total	602	100%	611	100%	1,5%

Source : SALAFIN

Au terme du S1 2016, SALAFIN affiche une hausse de sa production globale de 1,5% à M MAD 611,3 intégrant :

- Un repli de la production des crédits automobile de 1,3% à M MAD 283,0 essentiellement imputable à la détérioration de 9,9% de la production de SALAF AUTO. Ce segment représente un poids de 10,4% des financements au 1^{er} semestre 2016 (vs. 11,7% au S1 2015) ;
- Une croissance de la production des crédits personnels de 3,7% au 30/06/16 à M MAD 318,1, représentant près de 52% des financements octroyés par SALAFIN au titre du 1^{er} semestre 2016 (vs. 50,9% au S1 2015) ;
- Une appréciation des crédits Revolving de 17,3% à M MAD 10,2 soit 1,7% de la production globale (vs. 1,4% au S1 2015).

3. Appartenance au Groupe BMCE

3-1 Présentation succincte de BMCE Bank:

BMCE Bank a été créée par les Pouvoirs Publics le 1^{er} Septembre 1959. La mission essentielle confiée alors à cette banque, outre une activité bancaire dite classique, était de contribuer au développement du commerce extérieur du Maroc.

BMCE au 30/06/2016

Dénomination sociale :	Banque Marocaine du Commerce Extérieur, BMCE Bank.
Siège social :	140, avenue Hassan II, Casablanca.
Capital social :	MAD 1 794 633 900 composé de 179 463 390 actions d'une valeur nominale de MAD 10.
Nombre d'actions/droits de vote détenus dans SALAFIN :	1 790 432 actions soit 74,76% au 30/06/2016
PNB au 30/06/2016 (consolidé)	K MAD 6 705 195
RNPG au 30/06/2016	K MAD 1 250 459
Total Bilan au 30/06/2016	K MAD 281 494 621

3-2 Place occupée par SALAFIN au sein du groupe BMCE :

SALAFIN gère pour le compte de BMCE Bank des cartes de crédit (à différencier des cartes de débit¹⁰) et l'activité Crédits Personnels pour le segment des salariés des secteurs publics et privés, n'entrant pas dans le cadre des conventions avec les employeurs.

3-3 Nature des relations et synergies entre SALAFIN et BMCE BANK :

Plusieurs synergies sont mises en place avec BMCE Bank. Il s'agit notamment de :

- La présence de desks SALAFIN au sein de certaines agences BMCE Bank ;
- La commercialisation par le réseau d'agences BMCE Bank de certains produits SALAFIN ;
- La signature de la convention BMCE Bank portant sur le CREDIT IMMEDIAT.

En 2012, SALAFIN a signé un partenariat avec le Groupe Bank of Africa pour la mise en place de plateformes de financement automobile et de gestion du recouvrement et du contentieux au sein de l'ensemble des filiales du groupe.

4. Filiale :

Consciente de l'importance des systèmes d'information dans son secteur d'activité, et dans un souci d'amélioration continue de la qualité de son propre système ainsi que de son parc informatique, Salafin a décidé, en 2004, de filialiser son activité informatique en créant une société de service et d'ingénierie informatique dénommée ORUS SERVICES.

Les fonctions sous traitées à ORUS par Salafin concernent notamment :

- Le développement et la mise en place des nouveaux projets informatiques ;
- La maintenance des applications et progiciels existants ;
- La maintenance du parc matériel, réseau et Télécom.

¹⁰ La carte de crédit est une réserve d'argent permanente mise à disposition du client, dans le cadre d'un crédit revolving, à la différence de la carte de débit qui est un moyen de paiement associé au compte chèque du client et distribué exclusivement par la banque.

De ce fait, le conseil d'administration de la société ORUS Services est composé principalement des membres du Directoire de SALAFIN. Les orientations stratégiques de la société Orus Services sont ainsi fixées par le Président du Conseil d'administration.

Données au 31 décembre 2013	
• Dénomination	ORUS SERVICES
• Objet social	Services et Ingénierie Informatique
• Siège social	SALAFIN - Zenith Millenium, immeuble 8, Sidi Maarouf - Casablanca - Maroc
• Montant du capital détenu	MAD 300 000
• Nombre d'actions détenues	3 000
• % du capital détenu par SALAFIN	100%
• % des droits de vote détenu	100%
• Chiffre d'affaires au 30 juin 2016	MAD 3 779 250,50
• Résultat net provisoire au 30 juin 2016	MAD 914 712,50
• Montant des dividendes perçus par SALAFIN au titre de l'exercice 2015	-

Source : SALAFIN

5. Organisation et Contrôle

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/06/2000, Salafin est gérée par un Directoire et par un Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de quinze membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Les membres du Conseil de Surveillance, personnes physiques ou morales, sont nommés au cours de la vie sociale par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, parmi les actionnaires.

5-1 Composition du conseil de surveillance au 31/12/2016 :

La composition du Conseil de surveillance telle qu'arrêtée au 31 décembre 2016 est la suivante :

Membres du conseil de surveillance	Fonction	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement	Expiration du mandat	Intuitu Personae / représentant d'une personne morale
Brahim Benjelloun Touimi	Président du Conseil de Surveillance	2000	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2015	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2020	Représentant de BMCE Bank
Amine Bouabid	Vice-Président du Conseil de Surveillance	2014	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2014	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2017	Représentant de BMCE Bank
Mamoun Belghiti	Membre permanent du Conseil de Surveillance	2000	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2015	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2020	Intuitu Personae

Driss Benjelloun	Membre du Conseil de Surveillance	2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2015	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2020	Intuitu Personae
Hervé Dineur	Membre du Conseil de Surveillance	2015	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2014	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2019	Intuitu Personae
Omar Tazi	Membre du Conseil de Surveillance Représentant de BMCE Bank	2012	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2015	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2020	Représentant de BMCE Bank

Source : SALAFIN

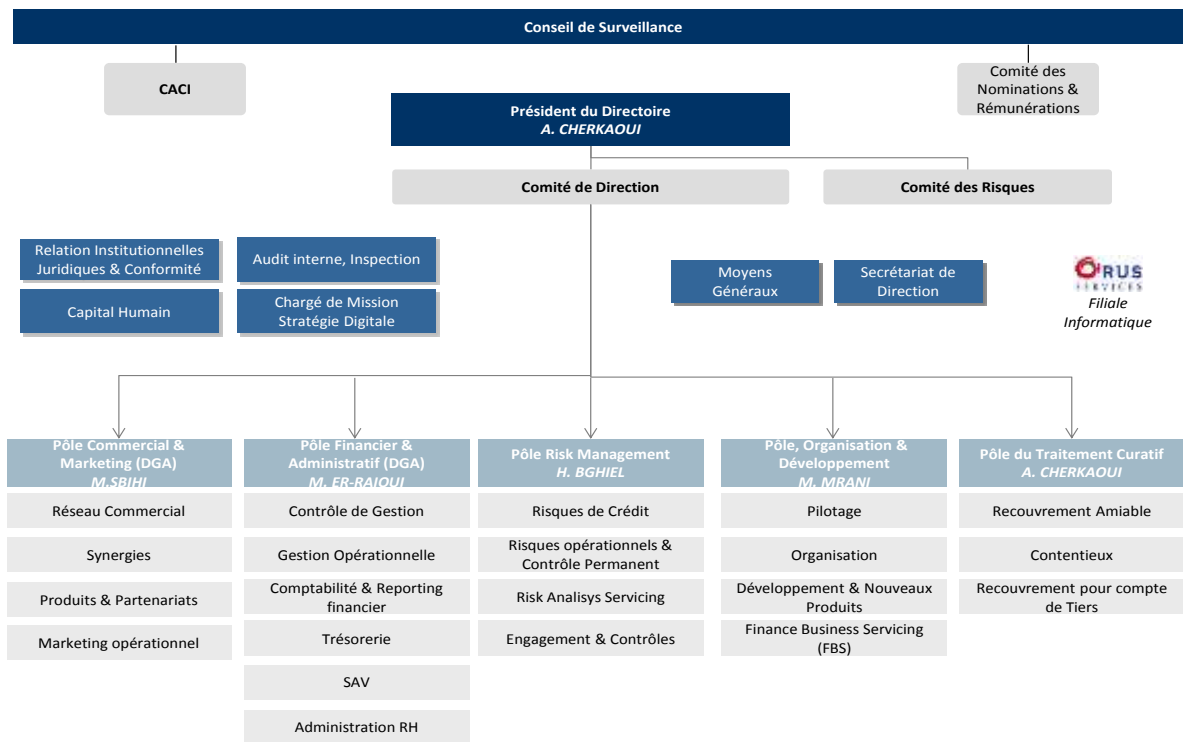
5-2 Composition du Directoire au 31/12/2016 :

La composition du Directoire telle qu'arrêtée au 31 décembre 2016 est la suivante :

Membres du directoire	Fonction	Date de première nomination	Date de renouvellement de mandat	Expiration des mandats
Aziz Cherkaoui	Président du Directoire	2015	N.A	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2020
Mohammed Erraioui	Directeur Général Adjoint, Membre du Directoire, En charge du Pôle Financier et Administratif	2000	2015	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2020
Mohammed Sbihi	Membre du Directoire, Directeur Général Ajoint En charge du Pôle Commerciale & Marketing	2000	2015	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2020
Hatim Bghiel	Membre du Directoire, Directeur en charge du Pôle Risk Management	2009	2015	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2020
Mehdi MRANI	Membre du Directoire, Directeur en Charge du Pôle Organisation et Développement	2015	N.A	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2020

Source : SALAFIN

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE SALAFIN AU 31 DECEMBRE 2016



Source : SALAFIN

5-3 Descriptif des attributions

1. Pôle Commercial et Marketing

Structuré autour de quatre fonctions – Réseaux Commercial, Synergies, Produits et partenariats, Marketing Commercial, ce pôle est en charge de la première phase du processus global de la société, soit :

- L'avant-vente, consistant en la prospection, la segmentation, la simulation financière et le montage de produits ;
- L'instruction incluant le montage de dossiers et le scoring ;
- La pré-acceptation ;
- Le marketing ;
- La communication ;
- L'animation du réseau de distribution.
- Les synergies Groupe.

2. Pôle du traitement du curatif

Ce pôle est chargé de la prévention et de la gestion des défaillances de paiement des clients.

- Le recouvrement des créances impayées ;
- La gestion du contentieux.
- Le recouvrement pour le compte de Tiers

Sur la période 2010-2011, la Société a amélioré sa Gestion du Risque à travers :

- Le renforcement des équipes de recouvrement ;
- Le **développement en interne d'un nouvel outil de gestion du curatif** (Recouvrement & Contentieux) ;
- La réorganisation du recouvrement terrain (ressources humaines et matérielles, découpage géographique, etc.) ;

Il convient de noter que l'organisation de ce pôle n'a fait l'objet d'aucun changement depuis 2011.

3. Pôle Risque Management

Ce pôle est chargé de mener des études et des revues afin d'optimiser la politique de gestion du risque, la politique marketing et la conformité à la réglementation.

Ses principales missions de gestion du risque sont énumérées ci-dessous :

- Gestion des grilles de score ;
- Etude et analyse détaillées du portefeuille ;
- Analyses marketing (analyse du risque global du marché, scoring, veille concurrentielle, segmentation de la clientèle selon les risques, etc.) ;
- Revue des processus et règles d'octrois basées sur les études réalisées ;
- Analyse des risques réglementaires.

Ses principales missions au niveau des engagements et du contrôle sont énumérées ci-dessous :

- **L'évaluation des dossiers de crédit sur la base du scoring**
- **L'engagement à travers l'acceptation du dossier et le passage en production ;**
- La constitution et le suivi des garanties ;
- La gestion du risque.

4. Pôle Financier, Administratif et Administration RH

En sus des métiers classiques liés à la fonction financière, le pôle financier traite l'ensemble des flux opérationnels tels que la gestion des prélèvements et des commissions des vendeurs. Par ailleurs, il veille aux équilibres financiers fondamentaux de la société.

Les principales fonctions du pôle sont les suivantes :

- Comptabilité et Reporting financiers ;
- Gestion de trésorerie ;
- Contrôle de gestion et tableaux de bord ;
- Gestion opérationnelle (Déblocage, portefeuille) ;
- Administration des Ressources Humaines ;
- Service après-vente.

5. Pôle Organisation et Développement :

Ce pôle a pour mission la mise en place d'indicateurs pertinents qui permettront le suivi de l'activité.

Collaborant avec l'ensemble des départements en général, et avec le Contrôle Interne en particulier, le pôle organisation et développement assure, en outre :

- Le suivi de l'organisation, à travers la conception, la rédaction et le contrôle des procédures internes ;
- Le développement de projets et de partenariats relatifs au lancement de nouveaux produits ;
- Le pilotage de l'activité ;
- Le développement le suivi des projets de Fee Business.

III. REPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2016, le capital social de SALAFIN s'établit à MAD 239 449 700 composé de 2 394 497 actions d'une valeur nominale de MAD 100.

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	En % du Capital	En % des droits de vote
BMCE Bank	1 790 350	74,77%	74,77%
Personnel Salafin	62 052	2,59%	2,59%
Membres du CS	82	0,00%	0,00%
RCAR	122 359	5,11%	5,11%
Flottant en bourse	419 654	17,53%	17,53%
Total	2 394 497	100%	100%

Source : SALAFIN

Le capital de SALAFIN est détenu à hauteur de 74,8% par sa maison mère BMCE Bank, de 2,59% par son personnel et de 5,1% par la RCAR. Le flottant en Bourse représente quant à lui 17,53% du capital.

IV. EVENEMENTS RECENTS ET SITUATION FINANCIERE

1. Evénements récents

L'exercice 2015 a été caractérisé par certains faits majeurs dans l'activité de la Société dont notamment, la continuité du partenariat avec Bank of Africa (initié en 2011) et la mise en œuvre de nouveau sites de la banque pour le volet financement d'une part et le volet recouvrement d'autre part ;

- A l'accélération du développement du prêt hypothécaire « DAMANA SALAF » ;
- A la signature d'une convention avec la marque Hyundai ;
- Au développement de nouveaux produits spécifiques de la banque et des projets communs tel que le financement de l'assurance, le crédit Joker, crédit levier ;
- A la Mise en place d'un outil de Rating Client, et Rating Concessionnaire Auto ;
- Et, l'instauration d'un score comportemental SALAFIN.

2. Analyse du bilan

	2014	2015	Var. 14/15	S1 2016	Var. 15/S1 16
	En KMAD	En KMAD		En KMAD	
Actif					
Trésorerie actif	17	10	-41,2%	27	170,0%
Créances sur la clientèle	1 343 367	1 429 274	6,4%	1 483 096	3,8%
Titres de transaction et de placement	2 368	207	-91,3%	207	0,0%
Autres actifs	200 183	166 065	-17,0%	164 082	-1,2%
Titres de participation et emplois assimilés	301	301	0,0%	401	33,2%
Immobilisations données en crédit-bail	1 773 445	1 714 203	-3,3%	1 715 804	0,1%
Immobilisations incorporelles	4 757	6184	30,0%	6 307	2,0%
Immobilisations corporelles	44 703	48099	7,6%	47 837	-0,5%

Total Actif	3 369 141	3 364 344	-0,1%	3 417 761	1,6%
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	399 448	320 331	-19,8%	245 277	-23,4%
Dépôts de la clientèle	538 002	547 956	1,9%	584 170	6,6%
Titres de créances émis	1 115 963	1 148 535	2,9%	1 304 545	13,6%
Autres passifs	685 875	696 686	1,6%	700 317	0,5%
Provisions pour risques et charges	-	-	-		
Provisions réglementées	9 107	10 176	11,7%	10 711	5,3%
Capitaux propres	620 746	640 660	3,2%	572 741	-10,6%
Total Passif	3 369 141	3 364 344	-0,1%	3 417 761	1,6%

Source : SALAFIN

2014 vs. 2015 :Actif :

Le total actif s'établit au 31/12/2015 à M MAD 3 364,3, en légère baisse de 0,1% par rapport à l'exercice 2014. Cette situation s'explique principalement par :

- La progression de 6,4% des créances sur clientèle à M MAD 1 429,3 due essentiellement à la hausse des produits d'exploitation bancaire ayant permis de compenser le repli de 3,3% des immobilisations données en crédit-bail et en location à M MAD 1 714,2.
- La hausse de 9,8% des autres immobilisations à M MAD 54,3 ;
- La baisse de 17% des autres actifs à M MAD 166,1 ;
- La dégradation de 91,3% des titres de transaction et de placement à M MAD 207, contre M MAD 2 368 en 2014 du fait d'une diminution des titres de propriété détenus ;
- Et, au recul de 3,3% des encours de crédit-bail à M MAD 1 714,2 du fait de la baisse des encours LOA.

Passif :

En 2015, les dettes envers les établissements de crédit accusent une baisse de 19,8% passant de M MAD 399,0 à M MAD 245,3 tandis que les titres de créances émis augmentent de 2,9% à M MAD 1 304,5. Ces évolutions traduisent la stratégie entamée en 2014 qui consiste à refinancer la dette bancaire de Salafin par appel au marché.

Les dépôts de la clientèle augmentent, pour leur part, de 1,9% à M MAD 584,2.

Le poste « provisions réglementées » se renforce, de son côté, de 11,7% à M MAD 10,7 en 2015 et est constitué essentiellement d'amortissements dérogatoires.

Enfin, les capitaux propres enregistrent une hausse de 3,2% à M MAD 640, tandis que les fonds propres moyens 2015 s'établissent à M MAD 630,7, fixant le RoE à 19,9% (vs. 17,2% en 2014).

2015 vs. S1 2016 :Actif :

Le total actif s'établit au 30/06/2016 à M MAD 3 417,8, en progression de 1,6% par rapport à fin 2015. Cette évolution recouvre essentiellement :

- La hausse des créances sur clientèle de 3,8% à M MAD 1 483,1 essentiellement dû à la progression des activités de crédit de trésorerie et de consommation (+3,5% à M MAD 1 405,5) ;
- La quasi-stagnation (+0,1%) à M MAD 1 715,8 des immobilisations données en crédit-bail ;
- Le repli de 1,2% des autres actifs à M MAD 164,1 ;
- Et, le léger recul (-0,3%) des autres immobilisations à M MAD 54,1.

Passif :

Au S1 2016, les dettes envers les établissements de crédit et les titres de créances émis représentent 45,3% du total du bilan. En termes de progression, l'encours des titres de créances négociables ressort appréciation de 13,6% à M MAD 1 304,5 tandis que les dettes envers les établissements de crédit se replient de 23,4% à M MAD 245,3.

Les dépôts clientèle augmentent, pour leur part, de 6,6% à M MAD 584,2 bénéficiant de la bonne tenue de l'activité enregistrée en 2016. De leur côté, les autres passifs se stabilisent à M MAD 700,3.

Les provisions réglementées progressent, quant à elles, de 5,3% et s'établissent à M MAD 10,7.

Enfin, les fonds propres ressortent en baisse de 10,6% à M MAD 572,7 du fait de l'intégration d'un résultat semestriel en au S1 2016.

3. Analyse compte de résultat

K MAD	2014	2015	Var. 14/15
Indicateurs Compte de Résultat			
Marge d'intérêt	90 037	103 679	15,20%
Résultat des opérations de crédit-bail	109 733	128 901	17,50%
Marge sur commissions	104 403	119 107	14,10%
Résultat sur opérations de marché	4 994	2 609	-47,80%
Autres produits nets bancaires	-14	255	NS
Produit Net Bancaire	309 154	354 553	14,70%
Charges générales d'exploitation	99 737	103 695	4,00%
Coefficient d'exploitation	32,30%	29,20%	-3 points
Résultat Brut d'Exploitation	212 746	254 074	19,40%
Dotations nettes aux provisions pour Créances en Souffrance	45 226	52 891	16,90%
Résultat Net	105 732	125 272	18,50%

Source : SALAFIN

2015 vs. 2014

Indicateurs du Compte de Résultat :

Au volet opérationnel, le PNB s'accroît de 14,7% à M MAD 354,6 recouvrant :

- Une progression de 17,5% du résultat des opérations de crédit-bail et de location à M MAD 128,9 (36% du PNB) ;

- Une hausse de 15,2% de la marge d'intérêts à M MAD 103,7 (29% du PNB) redevable notamment à la baisse significative du coût de refinancement, associée aux efforts de restructuration permettant une réduction de 11,4% de la charge de refinancement à M MAD 64 ;
- Une augmentation de 14,1% de la marge sur commissions à M MAD 119,1 (34% du PNB) compensant la baisse de 47,8% du résultat des opérations de marché à M MAD 2,6 (1% du PNB).

De leur côté, les charges générales d'exploitation progressent à un rythme inférieur à celui des revenus (+4% à M MAD 103,7), permettant ainsi d'améliorer le coefficient d'exploitation de 3 points à un niveau compétitif de 29,2%.

Le RBE s'apprécie, ainsi, de 19,4% à M MAD 254,1.

Au volet risques, les dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance augmentent de 16,9% à M MAD 52,9.

Au vu de ces évolutions, le résultat net se hisse de 18,5% à M MAD 125,3.

K MAD	S1 2015	S1 2016	Var. S1 16/ S1 15
Indicateurs Compte de Résultat			
Marge d'intérêt	51 395	57 829	12,5%
Résultat des opérations de crédit-bail	60 961	59 187	-2,9%
Marge sur commissions	58 230	63 397	8,9%
Résultat sur opérations de marché	574	10	-98,3%
Autres produits nets bancaires	998	1137	13,9%
Produit Net Bancaire	172 158	181 560	5,5%
Charges générales d'exploitation	51 128	54 125	5,9%
Coefficient d'exploitation	29,7%	29,8%	-
Résultat Brut d'Exploitation	122 196	131 042	7,2%
Dotations nettes aux provisions pour Créances en Souffrance	25 623	22 329	-12,9%
Résultat Net	60 147	68 567	14,0%

Source : SALAFIN

S1 2016 vs. S1 2015

Indicateurs du Compte de Résultat :

Au titre du 1^{er} semestre 2016, le PNB de la société s'apprécie, pour sa part, de 5,5% par rapport à la même période de l'année passée à M MAD 181,6. Cette hausse profite d'une marge d'intérêt et d'une marge sur commissions en croissance de 12,5% à M MAD 57,8 et 8,9% à M MAD 63,4 respectivement, compensant ainsi la baisse de la marge LOA de 2,9%. Elle intègre également l'amélioration du coût de refinancement qui baisse de 9,6%.

En parallèle, les charges générales d'exploitation augmentent de 5,9% à M MAD 54 pour un coefficient d'exploitation stable à 29,8%.

Le RBE ressort, ainsi, en progression de 7,2% à M MAD 131.

De son côté, les dotations nettes aux provisions sur créances en souffrances affichent une baisse de 12,9% à M MAD 22, **bénéficiant de l'amélioration de la qualité** du portefeuille client conjugué aux efforts de recouvrement.

Dans ces conditions, le résultat net ressort en hausse de 14% à K MAD 68 569.

Enfin et en termes de solidité financière, les fonds propres moyens de la société s'établissent à M MAD 607.

PARTIE IV : FACTEURS DE RISQUE

I. RISQUE CLIENT :

1. Risque lié à une clientèle fonctionnaire :

Le risque réside essentiellement, dans les cas de licenciement ou de départ en retraite anticipée du fonctionnaire ayant contracté le prêt. Toutefois, les cas de licenciement dans le secteur public sont marginaux. De plus, Salafin a mis en place une procédure de prélèvement bancaire en cas de départ du fonctionnaire.

2. Risque lié à une clientèle privée :

Cette catégorie présente un risque plus élevé dans la mesure où les mensualités ne sont pas prélevées à la source mais par la mise en place d'un prélèvement automatique irrévocable sur un compte bancaire. Ce mode de remboursement ne constitue donc pas une garantie de règlement des échéances, notamment dans le cas où le compte bancaire est insuffisamment provisionné ou en cas de surendettement du client.

Toutefois, ce risque est réduit par la mise en place d'un processus très strict d'octroi de crédit, passant par la vérification, notamment, de la présence du demandeur sur le fichier négatif du SAAR et de sa situation financière.

3. Risque lié à une clientèle professionnelle (PME-PMI et dirigeants):

Le risque de contrepartie réside essentiellement dans les décalages de trésorerie ou de faillite des entreprises, ou encore dans les problèmes relationnels entre les dirigeants des PME-PMI ayant contracté le prêt.

Toutefois, pour minimiser ce risque, Salafin a mis en place une procédure de traitement manuelle des dossiers liés aux entreprises en vérifiant, notamment, la solvabilité de l'entreprise.

D'une manière générale, indépendamment du type de client, Salafin, a pour priorité d'assurer une meilleure gestion des risques, et notamment ceux de contrepartie, à travers la mise en place et le déploiement d'outils et de procédures associées au sein du Département Gestion du Risque.

II. ANALYSE DU RISQUE CLIENT

En tant qu'établissement de crédit, les sociétés de crédit à la consommation, sont tenues, selon la circulaire 19/G/2002 de BAM entrée en vigueur le 1er janvier 2003, de procéder au déclassement de leurs créances en souffrance et de les provisionner selon les règles édictées. Les créances pré-douteuses, douteuses et compromises sont respectivement provisionnées à hauteur de 20%, 50% ou 100% de leur montant, déductions faites des garanties, selon leur classification par degré de risque.

1. Méthode de classification et taux de provision

Opérations de crédit :

Classification des opérations de crédit

Classification	Base provisionnable ¹¹	Nb jours suivant échéance	Taux de provision
Créances pré-douteuses	KRD + Impayés	90 j <= impayés < 180 j	20,0%
Créances douteuses	KRD + Impayés	181 <= impayés < 360 j	50,0%
Créances compromises	KRD + Impayés	impayés >=360 j	100,0%

Source : SALAFIN

¹¹ Taux appliqué sur les impayés et le capital restant dû, déduction faite des garantis détenues et des agios réservés.

Opérations LOA :

Classification des opérations de LOA

Classification	Base provisionnable ¹²	Nb jours suivant échéance	Taux de provision
Créances pré-douteuses	Impayés	90 j <= impayés < 180 j	20,0%
Créances douteuses	Impayés	181 <= impayés < 360 j	50,0%
Créances compromises	KRD + Impayés	impayés >= 360 j	100,0%

Source : SALAFIN

2. Base de calcul de la provision

En se référant toujours à la circulaire précitée de Bank Al Maghrib, les dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients sont calculées individuellement, client par client, en tenant compte de la totalité de la créance. Celle-ci comprend aussi bien le capital restant dû que les impayés échus et non réglés.

3. Couverture du risque

Couverture du risque sur la période 2013-30/06/2016¹³

En KMAD	2013	2014	Var. 13-14	2015	Var. 14-15	30/06/2016	Var. 15-30/06/2016
Provisions (1)	439 145	460 934	4,96%	367 701	-20,23%	392 919	6,86%
Encours brut créances en souffrances déduction faite des garanties (2)	470 278	500 162	6,35%	413 128	-17,40%	436 956	5,77%
Encours net des créances en souffrance	145 569	184 741	26,91%	217 561	17,77%	233 356	7,26%
Créances pré douteuses	31 940	43 423	35,95%	53 424	23,03%	48 755	-8,74%
Créances douteuses	8 400	9 162	9,07%	10 172	11,02%	9 205	-9,51%
Créances compromises	105 229	132 156	25,59%	153 965	16,50%	175 396	13,92%
Taux de couverture = (1)/(2)	93,40%	92,20%	-1,2 pts	89,0%	-3,2 pts	89,92%	0,92%
Taux de contentialité ¹⁴	20,30%	21,80%	+1,5 pts	17,7%	-4,1 pts	18,5%	+0,8 pt

¹² Assiette de la provision est constituée (a) des loyers échus impayés lorsque la créance est considérée comme pré-douteuse ou douteuse, (b) du total formé par les loyers échus impayés et le capital restant dû, diminué de la valeur marchande du bien lorsque la créance est classée dans la catégorie des créances compromises.

¹³ Les données présentées dans le tableau de couverture de risque ont été retraitées par le Management de Salafin.

¹⁴ Taux de contentialité : Il s'agit du rapport entre le montant des créances en souffrance et l'encours financier.

Au 30 juin 2016, le taux de provisionnement des créances s'établit à 89,92% contre 89%. De même le niveau des créances en souffrance brutes progresse de 5,8% à M MAD 437,0 en raison d'une dégradation du comportement de la clientèle.

Ainsi, le taux de contentialité ressort à 18,5%, en légère hausse de 0,8 point par rapport à l'année précédente.

III. RISQUE DE MODIFICATION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Le secteur du crédit à la consommation est encadré par différents textes législatifs qui régissent l'ensemble de l'activité et conditionnent la rentabilité de la filière.

En 2008, la nouvelle loi de finances change la donne pour les sociétés de leasing et les opérateurs LOA. Effectivement, depuis le 1er Janvier 2008, la TVA facturée aux clients sur les opérations de LOA n'est plus de 10% mais de 20%, éliminant ainsi le précédent décalage entre la TVA payée et la TVA facturée.

Suite à l'application de la loi de finances 2008, les opérations de LOA ont perdu de leur attractivité vis-à-vis des clients, leur coût étant dorénavant majoré d'une TVA de 20% au lieu de 10%. Effectivement, l'augmentation de la TVA à 20% porte le coût de la LOA quasiment au même niveau que celui d'un crédit Auto classique. La différence est qu'avec un crédit Auto, l'emprunteur est propriétaire du véhicule alors qu'il n'en est que le locataire dans le cadre d'une LOA.

Par ailleurs, cinq changements majeurs du cadre réglementaire ont marqué le secteur du crédit à la consommation en 2010 - 2013 :

- Le coefficient de solvabilité a été porté à 12% à compter de 2013 dans le cadre de la circulaire n°7/G/12 du 19 avril 2012 ;
- Une loi de protection du consommateur visant à réformer les procédures judiciaires, a été promulguée en Février 2011 ;
- La permission, à partir de juillet 2011, aux sociétés de financement de commercialiser des produits d'assurance décès et invalidité adossées aux opérations de crédit et de crédit-bail ;
- Un projet relatif à la flexibilité accordée aux sociétés de crédit à la consommation pour la réalisation d'opérations de change ;
- Le changement des conditions d'octroi des crédits CMR.

Toutefois, aucune de ces mesures ne devrait impacter de manière négative l'activité de Salafin.

Par ailleurs, la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°15/G/13 du 13 Août 2013 relative au ratio de liquidité des banques fixe le ratio de liquidité à 100%. Il convient par ailleurs de noter qu'à titre transitoire, les établissements de crédit sont tenus de respecter un ratio minimum de liquidité d'un niveau de 60% à compter du 1er Juillet 2015, 70% à compter du 1er Juillet 2016, 80% à compter du 1er Juillet 2017, 90% à compter du 1er Juillet 2018 et 100% à compter du 1er Juillet 2019 ;

IV. RISQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE :

La baisse du TMIC favorise le remboursement par anticipation des dossiers en cours qui permet aux clients fonctionnaires et d'organismes conventionnés de bénéficier d'un nouveau dossier à un taux d'intérêt plus favorable. Cette pratique reste mineure, puisqu'un remboursement anticipé suppose des frais qui font que l'opération n'est pas rentable pour le client.

V. RISQUE DE TAUX D'INTERET :

Le risque de taux est un risque inhérent à l'activité de tout établissement de crédit. En effet, depuis l'instauration du TMIC par les autorités de tutelle, les établissements de crédit ont vu leurs marges s'effriter. De ce fait, pour faire face à la baisse semestrielle du TMIC, SALAFIN tente d'améliorer son taux de refinancement à travers une diversification de ses sources de financement.

VI. INTENSIFICATION DE LA CONCURRENCE :

Dans un secteur de plus en plus concurrentiel, SALAFIN s'en prémunit par l'innovation et une agressivité commerciale, au niveau de tous les segments.

VII. RISQUE DE FRAUDE :

Des réseaux organisés se sont développés depuis 2008 et incluent des faussaires et autres intermédiaires douteux, qui proposent l'obtention de crédit pour des personnes à priori inéligibles. Aussi, la détection de la fraude par l'établissement de crédit n'intervient qu'après constatation des premiers impayés.

Afin de réduire ce risque, SALAFIN a mis en place les mesures suivantes :

- La remontée des dossiers suspectés à l'audit interne et chargé de contrôle pour enquête ;
- La saisie de tous les dossiers suspects sont saisis au niveau d'une interface dédiée et consultables en ligne au niveau de l'historique des Fichiers Négatifs Interne SALAFIN, dans un souci de prévention. Il reste entendu qu'il s'agit uniquement d'un fichage à titre préventif qui permettra aux différents intervenants d'approfondir l'étude des dossiers ;
- L'établissement d'une règle de gestion formalisant le traitement particulier des dossiers de crédits émanant des clients dont la CIN est déclarée au SAAR avec l'avertissement "CIN égarée" ;
- La création d'une cellule dédiée à l'identification et suivi des dossiers frauduleux (crédits débloqués) afin de mener sans délais les actions préventives et curatives correspondantes ;
- La mise en place d'une liste noire employeur et client ;
- La mise en place d'un Comité d'Identification Fraude ;
- La conduction d'enquêtes employeurs et bancaires en cas de doute sur l'authenticité des documents ;
- Le lancement de poursuites judiciaires à l'encontre des fraudeurs ;
- L'organisation de réunions de sensibilisation des différents acteurs internes.

Les dossiers suspects dans le cadre de la lutte contre le risque de fraude au niveau de SALAFIN sont identifiés à travers:

- L'historique des clients fraudeurs (CIN, RC, nom, prénom, Dénomination) et employeurs suspects (RC, dénomination) consultable en ligne, via les fichiers négatifs avant déblocage de tout nouveau crédit ;
- Le fichage des employeurs suspects au niveau du SI, ce qui induit le verrouillage de la validation de toute nouvelle demande de crédit émanant d'un client salarié d'un employeur suspect préalablement ;

- La réalisation d'enquêtes employeurs et bancaires en cas de doute sur l'authenticité des pièces justificatives ;
- La mise en place d'une cellule dédiée à l'identification et suivi des dossiers frauduleux (crédits débloqués) afin de mener sans délais les actions préventives (fichage du client, apporteur d'affaire, employeur selon les cas) et curatives correspondantes ;
- La formalisation du traitement particulier des dossiers de crédit émanant des clients dont la CIN est déclarée au SAAR via une règle de gestion avec l'avertissement "CIN égarée" ;
- La formation et des réunions de sensibilisation des différents acteurs internes à travers l'étude des dossiers frauduleux concrets et les contrôles de concordance à effectuer ;
- La recherche OMPIC, CNSS et SAAR.

VIII. RISQUE D'ADOSSEMENT DES EMPLOIS AUX RESSOURCES :

Les sociétés de financement sont, de par la nature de leur activité, tenues à l'adossment de leurs emplois à des ressources présentant des caractéristiques sensiblement similaires en termes de durée. Salafin répond à cette exigence en diversifiant ses sources de financement (recours aux BSF, aux concours bancaires, etc.).

Le programme d'émission de BSF objet du présent dossier d'information entre dans le cadre de la mobilisation de ressources d'une maturité de 2, 3, 4 et 5 ans.

IX. RISQUE DE LIQUIDITE :

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance. En ce sens, deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité d'un établissement à se procurer les fonds nécessaires pour faire face à des obligations inattendues survenues à court terme, notamment un retrait massif de dépôts et un tirage de lignes hors bilan ;
- Le financement d'actifs à moyen et long terme par des passifs à court terme.

En ce sens, Bank Al-Maghrib a élaboré une directive (31/G/2007) qui arrête les principes qui doivent être adoptés par les établissements de crédit lors de la mise en place d'un processus de gestion et de surveillance du risque de liquidité.

D'autre part, la circulaire 14/G/13 fixe les dispositions relatives aux fonds propres des établissements de crédits. En effet, les établissements de crédits sont tenus de constituer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un coussin de fonds propres dit « coussin de conservation » composé de fonds propres de base et équivalent à 2,5% des risques pondérés, après application des déductions et traitements prudentiels.

Salafin répond à ces exigences en ayant mis en place en interne un processus de gestion et de surveillance du risque de liquidité.

PARTIE V : DONNEES COMPTABLES

I. PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes de SALAFIN sont établis, conformément au plan comptable des établissements de crédit agréé par Bank Al Maghrib.

Les principes comptables essentiels retenus pour la préparation des comptes sont ceux du PCEC. Ils se résument comme suit :

Immobilisations incorporelles & corporelles

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon le mode dégressif, les taux actuellement en vigueur sont les suivants :

	Taux linéaires	Taux dégressifs
Immobilisations incorporelles (logiciels informatiques)	25%	38%
Installations techniques	20% et 25%	37,5% et 40%
Matériel de transport	25%	38%
Mobilier de bureau	10%	30%
Matériel de bureau	25% et 50%	37,5% et 50%
Agencements, Aménagements divers	10%,20% et 50%	30%,40% et 50%

L'amortissement dérogatoire qui correspond à l'excédent d'amortissement dégressif par rapport à l'amortissement linéaire est enregistré dans le compte provision pour amortissements dérogatoires (rubrique provisions réglementées).

Immobilisations données en crédit-bail

Les immobilisations acquises par SALAFIN et données en crédit-bail à sa clientèle sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations données en crédit-bail est calculé sur la durée du contrat de location.

En ce qui concerne les dépôts de garanties reçus dans le cadre de la location avec option d'achat (LOA), ils sont répartis également en fonction de la durée du contrat de location.

Crédit-bail ou leasing

Les immobilisations exploitées par SALAFIN dans le cadre de contrats de crédit-bail ne sont pas, conformément au CGNC, activées au bilan.

Crédit à la clientèle et revenus correspondants

Les contrats de crédit définissent les conditions de remboursement du principal et de règlement des intérêts.

Les échéances sont mensuelles et constantes suivant le tableau d'amortissement pour les crédits amortissables.

Les crédits sont remboursables sur une période qui varie entre 6 et 48 mois, ils sont classés par branche d'activité :

- Crédit classique : (Amortissable Crédit Auto/Crédit Personnel) ;
- Crédit revolving : (Non amortissable) ;

- **Location avec option d'achat** : (LOA).

La classification des créances en souffrance, pour les crédits amortissables, se fait de la manière suivante :

- Sont considérées comme des «**créances pré-douteuses**», les crédits dont le nombre d'échéances impayées varie entre trois et cinq.
- Sont classées en «**créances douteuses**» les crédits dont le nombre d'échéances non réglées varie entre six et huit.
- Sont classées en «**créances compromises**» les crédits dont neuf échéances et plus ne sont pas honorées.

En matière de provisionnement des créances en souffrance, SALAFIN adopte les taux suivants :

Classification	Nombre d'Impayés		Taux minimum de provisionnement	
	SALAFIN	BAM	SALAFIN	BAM
Créances pré-douteuses	3	4	50%	20%
Créances douteuses	6	7	70%	50%
Créances compromises	9	9	100%	100%

Source : SALAFIN

Les provisions d'exploitation pour dépréciation des comptes clients sont calculées individuellement sur la base des créances clients à la date d'arrêté des comptes. Ces créances comprennent les éléments suivants :

- Le capital restant dû ;
- Les mensualités impayées.

La base de calcul de la provision tient également compte des règlements subséquents intervenant entre la date d'arrêté des comptes et leur date de clôture, d'un abattement correspondant à la valeur de cession probable des véhicules et, s'il y a lieu, des avances clients.

Les intérêts afférents aux créances en souffrance sont comptabilisés en tant qu'agios réservés conformément au plan comptable des établissements de crédit.

Provision pour investissement

SALAFIN a constitué en franchise d'impôt une provision pour investissement, et ce conformément aux dispositions de la loi relative à l'IS.

Impôt sur les sociétés

SALAFIN est soumise, à l'instar des établissements de crédit, à l'impôt sur les sociétés au taux de 39,6%. Ce taux a été ramené à 37% depuis le 1^{er} janvier 2008.


II. ETATS DE SYNTHESE

- Bilans S1 2016
- Bilans 2015 et 2014
- Compte de produits et charges S1 2016 et S1 2015
- Compte de produits et charges 2015 et 2014
- Etat des soldes de gestion S1 2016 et S1 2015
- Etat des soldes de gestion 2015 et 2014
- Tableaux des flux de trésorerie S1 2016 et S1 2015
- Tableaux des flux de trésorerie 2015 et 2014
- État des informations complémentaires
 - Etat Des Dérogations ;
 - Etat des changements de méthodes ;
 - Tableau des créances sur les établissements de crédit et assimilés ;
 - Tableau des créances sur la clientèle ;
 - Tableau des titres de participation et emplois assimilés ;
 - Tableau des engagements hors bilan
 - Tableau des immobilisations données en crédit-bail, en location avec option d'achat et en location simple ;
 - Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles ;
 - Tableau des plus ou moins-values sur cessions ou retraits d'immobilisations ;
 - Tableau des dettes envers les établissements de crédits et assimilés ;
 - Tableau des dépôts de la clientèle ;
 - Tableau des provisions des deux derniers exercices ;
 - Tableau des valeurs et suretés reçues et données en garantie ;
 - Tableau de la ventilation des emplois et des ressources suivant la durée résiduelle ;
 - Tableau de concentration des risques sur un même bénéficiaire ;
 - Tableau de répartition du capital
 - **Tableau d'affectation des résultats intervenus au cours de l'exercice ;**
 - Tableau des datations et événements postérieurs au dernier exercice clos.

 Bilans S1 2016

ACTIF	en milliers de DH	
	30/06/2016	31/12/2015
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	27	10
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0	0
. A vue	0	0
. A terme	0	0
Créances sur la clientèle	1 483 095	1 429 274
. Crédits de trésorerie et à la consommation	1 405 500	1 357 376
. Crédits à l'équipement	0	0
. Crédits immobiliers	0	0
. Autres crédits	77 596	71 898
Créances acquises par affacturage	0	0
Titres de transaction et de placement	207	207
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	0
. Titres de propriété	207	207
Autres actifs	164 082	166 065
Titres d'investissement	0	0
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	0
Titres de participation et emplois assimilés	401	301
Créances subordonnées	0	0
Immobilisations données en crédit-bail et en location	1 715 804	1 714 203
Immobilisations incorporelles	6 307	6 184
Immobilisations corporelles	47 837	48 099
Total de l'Actif	3 417 760	3 364 344

	en milliers de DH	
PASSIF	30/06/2016	31/12/2015
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	245 277	320 331
. A vue	245 269	219 561
. A terme	8	100 770
Dépôts de la clientèle	584 170	547 956
. Comptes à vue créditeurs	0	0
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	0	0
. Autres comptes créditeurs	584 170	547 956
Titres de créance émis	1 304 545	1 148 535
. Titres de créance négociables	1 304 545	1 148 535
. Emprunts obligataires	0	0
. Autres titres de créance émis	0	0
Autres passifs	700 317	696 686
Provisions pour risques et charges	0	0
Provisions réglementées	10 711	10 176
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0
Dettes subordonnées	0	0
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves et primes liées au capital	264 724	275 938
Capital	239 450	239 450
Actionnaires. Capital non versé (-)	0	0
Report à nouveau (+/-)	0	0
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0	0
Résultat net de l'exercice (+/-)	68 567	125 272
Total du Passif	3 417 760	3 364 344

 Bilans 2015 et 2014

	en milliers de DH	
ACTIF	31/12/2015	31/12/2014
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	10	17
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0	0
. A vue	0	0
. A terme	0	0
Créances sur la clientèle	1 429 274	1 343 367
. Crédits de trésorerie et à la consommation	1 357 376	1 280 785
. Crédits à l'équipement	0	0
. Crédits immobiliers	0	0
. Autres crédits	71 898	62 582
Créances acquises par affacturage	0	0
Titres de transaction et de placement	207	2 368
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	358
. Autres titres de créance	0	0
. Titres de propriété	207	2 009
Autres actifs	166 065	200 183
Titres d'investissement	0	0
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	0
Titres de participation et emplois assimilés	301	301
Créances subordonnées	0	0
Immobilisations données en crédit-bail et en location	1 714 203	1 773 445
Immobilisations incorporelles	6 184	4 757
Immobilisations corporelles	48 099	44 703
Total de l'Actif	3 364 344	3 369 140

	en milliers de DH	
PASSIF	31/12/2015	31/12/2014
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	320 331	399 448
. A vue	219 561	198 142
. A terme	100 770	201 306
Dépôts de la clientèle	547 956	538 002
. Comptes à vue créditeurs	0	0
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	0	0
. Autres comptes créditeurs	547 956	538 002
Titres de créance émis	1 148 535	1 115 963
. Titres de créance négociables	1 148 535	1 115 963
. Emprunts obligataires	0	0
. Autres titres de créance émis	0	0
Autres passifs	696 686	685 875
Provisions pour risques et charges	0	0
Provisions réglementées	10 176	9 107
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0
Dettes subordonnées	0	0
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves et primes liées au capital	275 938	275 564
Capital	239 450	239 450
Actionnaires. Capital non versé (-)	0	0
Report à nouveau (+/-)	0	0
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0	0
Résultat net de l'exercice (+/-)	125 272	105 732
Total du Passif	3 364 344	3 369 140

Compte de produits et charges S1 2016 et S1 2015

	en milliers de DH	
	30/06/2016	30/06/2015
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	470 465	479 407
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0	0
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	86 988	83 634
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	0	0
Produits sur titres de propriété	1 000	1 002
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	312 894	329 817
Commissions sur prestations de service	69 368	63 953
Autres produits bancaires	216	1 001
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	288 907	307 249
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	5 973	8 764
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	0	0
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	23 186	23 475
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	253 707	268 856
Autres charges bancaires	6 040	6 154
PRODUIT NET BANCAIRE	181 559	172 158
Produits d'exploitation non bancaire	3 607	1 166
Charges d'exploitation non bancaire	0	0
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	54 125	51 128
Charges de personnel	24 656	24 094
Impôts et taxes	489	539
Charges externes	26 099	23 983
Autres charges générales d'exploitation	5	2
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	2 876	2 511
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	27 545	27 172
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	26 822	26 506
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0
Autres dotations aux provisions	722	666
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	4 681	1 121
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	4 493	883
Récupérations sur créances amorties	0	0
Autres reprises de provisions	188	238
RESULTAT COURANT	108 177	96 145
Produits non courants	109	73
Charges non courantes	37	1 228
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	108 249	94 990
Impôts sur les résultats	39 682	34 843
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	68 567	60 147

Compte de produits et charges 2015 et 2014

	en milliers de DH	
	31/12/2015	31/12/2014
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	954 448	919 845
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0	0
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	167 725	162 336
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	0	0
Produits sur titres de propriété	2 431	4 961
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	652 987	634 425
Commissions sur prestations de service	130 371	117 966
Autres produits bancaires	934	158
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	599 895	610 692
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	18 152	30 957
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	0	0
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	45 894	41 342
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	524 086	524 692
Autres charges bancaires	11 764	13 701
PRODUIT NET BANCAIRE	354 553	309 153
Produits d'exploitation non bancaire	3 216	3 329
Charges d'exploitation non bancaire	0	0
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	103 695	99 737
Charges de personnel	50 600	45 887
Impôts et taxes	1 021	958
Charges externes	46 973	47 726
Autres charges générales d'exploitation	27	3
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	5 073	5 162
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	208 932	79 530
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	53 109	45 936
Pertes sur créances irrécouvrables	154 311	32 052
Autres dotations aux provisions	1 511	1 543
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	154 972	33 373
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	154 530	32 761
Récupérations sur créances amorties	0	0
Autres reprises de provisions	443	612
RESULTAT COURANT	200 114	166 588
Produits non courants	235	129
Charges non courantes	2 579	2 537
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	197 770	164 180
Impôts sur les résultats	72 498	58 448
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	125 272	105 732

Etat des soldes de gestion S1 2016 et S1 2015

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS

	en milliers de DH	
	30/06/2016	30/06/2015
+ Intérêts et produits assimilés	86 988	83 634
- Intérêts et charges assimilées	29 159	32 239
MARGE D'INTERET	57 829	51 395
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	312 894	329 817
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	253 707	268 856
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	59 187	60 961
+ Commissions perçues	69 368	63 953
- Commissions servies	5 971	5 723
Marge sur commissions	63 397	58 230
± Résultat des opérations sur titres de transaction	0	
± Résultat des opérations sur titres de placement	0	578
± Résultat des opérations de change	10	-4
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	
Résultat des opérations de marché	10	574
+ Divers autres produits bancaires	1 206	1 067
- Diverses autres charges bancaires	69	69
PRODUIT NET BANCAIRE	181 559	172 158
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	3 607	1 166
- Autres charges d'exploitation non bancaire	0	0
- Charges générales d'exploitation	54 125	51 128
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	131 041	122 195
± Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-22 329	-25 623
± Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-534	-427
RESULTAT COURANT	108 177	96 145
RESULTAT NON COURANT	72	-1 155
- Impôts sur les résultats	39 682	34 843
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	68 567	60 147

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

en milliers de DH

	30/06/2016	30/06/2015
+ RESULTAT NET DE L'EXERCICE	68 567	60 147
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	2 876	2 511
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	0	
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	0	
+ Dotations aux provisions réglementées	722	666
+ Dotations non courantes	0	
- Reprises de provisions	188	238
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	0	
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	0	
- Reprises de subventions d'investissement reçues	0	
+ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	71 977	63 086
- Bénéfices distribués	136 486	105 358
+ AUTOFINANCEMENT	-64 509	-42 272

Etat des soldes de gestion 2015 et 2014

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS

	en milliers de DH	
	31/12/2015	31/12/2014
+ Intérêts et produits assimilés	167 725	162 336
- Intérêts et charges assimilées	64 046	72 299
MARGE D'INTERET	103 680	90 037
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	652 987	634 425
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	524 086	524 692
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	128 901	109 733
+ Commissions perçues	130 371	117 966
- Commissions servies	11 264	13 563
Marge sur commissions	119 107	104 403
± Résultat des opérations sur titres de transaction	0	0
± Résultat des opérations sur titres de placement	2 587	4 961
± Résultat des opérations de change	22	34
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
Résultat des opérations de marché	2 609	4 994
+ Divers autres produits bancaires	393	124
- Diverses autres charges bancaires	138	138
PRODUIT NET BANCAIRE	354 553	309 153
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	3 216	3 329
- Autres charges d'exploitation non bancaire	0	0
- Charges générales d'exploitation	103 695	99 737
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	254 074	212 745
± Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-52 891	-45 226
± Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-1 069	-931
RESULTAT COURANT	200 114	166 588
RESULTAT NON COURANT	-2 344	-2 407
- Impôts sur les résultats	72 498	58 448
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	125 272	105 732

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

en milliers de DH

	31/12/2015	31/12/2014
± RESULTAT NET DE L'EXERCICE	125 272	105 732
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	5 073	5 162
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	0	0
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	0	0
+ Dotations aux provisions réglementées	1 511	1 543
+ Dotations non courantes	0	0
- Reprises de provisions	443	612
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	79
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	0	0
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	0	0
- Reprises de subventions d'investissement reçues	0	0
± CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	131 414	111 746
- Bénéfices distribués	105 358	93 385
± AUTOFINANCEMENT	26 056	18 361

Tableaux des flux de trésorerie S1 2016

en millier de DH

	30/06/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation bancaire perçus	470 465	954 448
Récupérations sur créances amorties		
Produits d'exploitation non bancaire perçus	3 607	3 216
Charges d'exploitation bancaire versées	35 200	75 810
Charges d'exploitation non bancaire versées		
Charges générales d'exploitation versées	51 249	98 621
Impôts sur les résultats versés	39 682	72 498
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	347 941	710 734
Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
Créances sur la clientèle	-53 821	-85 907
Titres de transaction et de placement		2
Autres actifs	1 982	34 118
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-277 665	-520 078
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-100 762	-100 536
Dépôts de la clientèle	36 214	9 954
Titres de créance émis	156 010	32 573
Autres passifs	3 631	10 810
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-234 410	-616 906
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	113 531	93 829

en millier de DH

	30/06/2016	31/12/2015
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Acquisition d'immobilisations financières		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 736	9 896
Intérêts perçus		
Dividendes perçus		
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-2 736	-9 896
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Emission de dettes subordonnées		
Emission d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Intérêts versés		
Dividendes versés	136 486	105 358
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-136 486	-105 358
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	-25 692	-21 426
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	-219 551	-198 125
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	-245 242	-219 551

Tableaux des flux de trésorerie 2015 et 2014

	en millier de DH	
	31/12/2015	31/12/2014
Produits d'exploitation bancaire perçus	954 448	919 845
Récupérations sur créances amorties		
Produits d'exploitation non bancaire perçus	3 216	3 329
Charges d'exploitation bancaire versées	75 810	86 000
Charges d'exploitation non bancaire versées		
Charges générales d'exploitation versées	98 621	94 574
Impôts sur les résultats versés	72 498	58 448
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	710 734	684 151
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
Créances sur la clientèle	-85 907	-17 666
Titres de transaction et de placement	2 161	33 407
Autres actifs	34 118	-13 976
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-520 078	-603 781
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-100 536	-183 303
Dépôts de la clientèle	9 954	-16 302
Titres de créance émis	32 573	196 317
Autres passifs	10 810	46 792
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-616 906	-558 512
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	93 829	125 639

	en millier de DH	
	31/12/2015	31/12/2014
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Acquisition d'immobilisations financières		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	9 896	4 022
Intérêts perçus		
Dividendes perçus		
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-9 896	-4 022
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Emission de dettes subordonnées		
Emission d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Intérêts versés		
Dividendes versés	105 358	93 385
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-105 358	-93 385
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	-21 426	28 232
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	-198 125	-226 357
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	-219 551	-198 125

2014

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		
<p>reclassement comptable</p> <p>Comptabilisation des revenus des activités bancaires de fee-business parmi les composantes du Produit Net Bancaire (PNB) au niveau du compte 7499 "Autres Produits sur prestation de service" au lieu du compte 7699 "Divers Autres Produits d'exploitation non Bancaire "les activités bancaires de fee-business sont des prestations de services bancaires réalisées pour le compte d'établissement de crédit .Pour rappel , ce reclassement a été réalisé à partir de l'exercice clos le 31/12/2013</p>	<p>Intégrer les revenus Récurrents des activités bancaires de Fee-Business réalisées pour le compte d'établissement de crédit parmi les éléments du PNB afin de donner une meilleure image fidèle des activités de la société.</p>	<p>il s'agit d'un simple reclassement comptable qui n'a aucun impact sur le résultat de l'exercice 2014 , au même titre que ceux de 2013</p>

Etat des changements de méthodes

2015

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	
II. Changements affectant les règles de présentation	NEANT	

2014

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<p>I. Changements affectant les méthodes d'évaluation</p> <p>Règles et méthodes de calcul des amortissements des immobilisations données en locations avec option d'achat : Pour les immobilisations acquises à partir du 01/01/2014 , la méthode d'amortissement appliquée correspond à l'amortissement financier au lieu de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat, pour les immobilisations données en location avec option d'achat ainsi que les produits et charges y afférents</p>	<p>Motifs justifiant le changement de méthode ,l'amortissement linéaire ne permet des immobilisations données en location avec option d'achat ne reflète pas la réalité économique et financière de cette opération.il crée une distorsion dans la distribution des revenus et des charges liés a cette opération de fianacement et de crédit, ce qui n'est pas de nature à refléter l'image fidèle de cette activité.le changement de methode d'amortissement par application de l'amortissement financier est de nature à corriger ces distorsions et permet une meilleure adéquation et distribution des revenus et des charges relatifs aux financements en LOA , il permet in fine de donner une image fidèle de l'activité .</p>	<p>Impact net positifs sur le résultat Net 12-2014 est de 3,798 KDhs</p>
II. Changements affectant les règles de présentation		

Tableau des créances sur les établissements de crédit et assimilés

S1 2016

en milliers de DH

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 30/06/2016	Total 31/12/2015
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE - Comptes à vue débiteurs - Créances commerciales sur le Maroc - Crédits à l'exportation - Autres crédits de trésorerie						
CREDITS A LA CONSOMMATION				1 405 500	1 405 500	1 357 376
CREDITS A L'EQUIPEMENT						
CREDITS IMMOBILIERS						
AUTRES CREDITS						
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE - Créances pré-douteuses - Créances douteuses - Créances compromises				77 596 43 408 7 757 26 430	77 596 43 408 7 757 26 430	71 898 46 511 8 438 16 949
TOTAL				1 483 095	1 483 095	1 429 274

2015

en milliers de DH

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS		0			0	0
VALEURS RECUES EN PENSION - au jour le jour - à terme						
PRETS DE TRESORERIE - au jour le jour - à terme						
PRETS FINANCIERS						
AUTRES CREANCES						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL		0			0	0

2014

en milliers de DH

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2014	Total 31/12/2013
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS		0			0	0
VALEURS RECUES EN PENSION - au jour le jour - à terme						
PRETS DE TRESORERIE - au jour le jour - à terme						
PRETS FINANCIERS						
AUTRES CREANCES						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL		0			0	0

Tableau des créances sur la clientèle

S1 2016

en milliers de DH

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 30/06/2016	Total 31/12/2015
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE - Comptes à vue débiteurs - Créances commerciales sur le Maroc - Crédits à l'exportation - Autres crédits de trésorerie						
CREDITS A LA CONSOMMATION				1 405 500	1 405 500	1 357 376
CREDITS A L'EQUIPEMENT						
CREDITS IMMOBILIERS						
AUTRES CREDITS						
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE - Créances pré-douteuses - Créances douteuses - Créances compromises				77 596 43 408 7 757 26 430	77 596 43 408 7 757 26 430	71 898 46 511 8 438 16 949
TOTAL				1 483 095	1 483 095	1 429 274

2015

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			en milliers de DH	
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
CREDITS DE TRESORERIE - Comptes à vue débiteurs - Créances commerciales sur le Maroc - Crédits à l'exportation - Autres crédits de trésorerie						
CREDITS A LA CONSOMMATION				1 357 376	1 357 376	1 280 785
CREDITS A L'EQUIPEMENT						
CREDITS IMMOBILIERS						
AUTRES CREDITS						
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE - Créances pré-douteuses - Créances douteuses - Créances compromises				71 898 46 511 8 438 16 949	71 898 46 511 8 438 16 949	62 582 35 217 8 207 19 159
TOTAL				1 429 274	1 429 274	1 343 367

2014

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			en milliers de DH	
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	Total 31/12/2014	Total 31/12/2013
CREDITS DE TRESORERIE - Comptes à vue débiteurs - Créances commerciales sur le Maroc - Crédits à l'exportation - Autres crédits de trésorerie						
CREDITS A LA CONSOMMATION				1,280,785	1,280,785	1,277,010
CREDITS A L'EQUIPEMENT						
CREDITS IMMOBILIERS						
AUTRES CREDITS						
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE - Créances pré-douteuses - Créances douteuses - Créances compromises				62,582 35,217 8,207 19,159	62,582 35,217 8,207 19,159	48,691 27,279 7,039 14,373
TOTAL				1,343,367	1,343,367	1,325,701

Tableau des titres de participation et emplois assimilés

S1 2016

en milliers de DH

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
<u>Participations dans les entreprises liées</u>									
<u>Autres titres de participation</u>									
Divers Ste. de Crédit à la consommation	Crédit à la consommation	0	NS	1	1	30/06/2016			
ORUS Services SA	Informatique	300	100%	300	300	30/06/2016	218	1 560	3 853
ORUS ASSURANCE SA	Assurance	100	100%	100	100	30/06/2016			
TOTAL				401	401			1 560	

2015

en milliers de DH

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
<u>Participations dans les entreprises liées</u>									
<u>Autres titres de participation</u>									
Divers Ste. de Crédit à la consommation	Crédit à la consommation	0,00	NS	1	1	31/12/2015			
ORUS Services SA	Informatique	300,00	100%	300	300	31/12/2015	1 476	2 619	10 361
TOTAL				301	301			2 619	

2014

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	milliers de DH		
						Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice		
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net
Participations dans les entreprises liées								
Autres titres de participation								
Divers Ste. de Crédit à la consommation	Crédit à la consommation	0.00	NS	1	1	31/12/2014		
ORUS Services SA	Informatique	300.00	100%	300	300	31/12/2014	254	2,096
TOTAL				301	301			2,096

Tableau des engagements hors bilan

S1 2016

HORS BILAN	en milliers de DH	
	30/06/2016	31/12/2015
ENGAGEMENTS DONNES	48 050	44 138
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	48 050	44 138
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS RECUS	1 405 286	1 279 669
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 405 286	1 279 669
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		

2015 et 2014

Nom de l'établissement : SALAFIN

en milliers de DH

HORS BILAN	31/12/2015	31/12/2014
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>	44 138	38 257
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	44 138	38 257
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>	1 279 669	900 552
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 279 669	900 552
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		

Tableau des immobilisations données en crédit-bail, en location avec option d'achat et en location simple

S1 2016

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	8 200 821	332 822	130 596	8 403 047	253 707	6 562 427	13 003		124 815	1 715 804
CREDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
CREDIT-BAIL MOBILIER	7 830 319	302 261	130 596	8 001 983	253 707	6 562 427				1 439 556
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué	7 830 319	302 261	130 596	8 001 983	253 707	6 562 427				1 439 556
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
CREDIT-BAIL IMMOBILIER										
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué										
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
LOYERS COURUS A RECEVOIR	44 535	563		45 098						45 098
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES	68 492	6 898		75 390						75 390
CREANCES EN SOUFFRANCE	257 475	23 101		280 576			13 003		124 815	155 761
IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCATION SIMPLE										
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
Total	8 200 821	332 822	130 596	8 403 047	253 707	6 562 427	13 003		124 815	1 715 804

2015

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	7 837 100	612 576	248 856	8 200 821	524 086	6 374 805	20 623		111 812	1 714 203
CREDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
CREDIT-BAIL MOBILIER	7 522 538	554 687	246 907	7 830 319	524 086	6 374 805				1 455 513
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué	7 522 538	554 687	246 907	7 830 319	524 086	6 374 805				1 455 513
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
CREDIT-BAIL IMMOBILIER										
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué										
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
LOYERS COURUS A RECEVOIR	46 484		1 949	44 535						44 535
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES	46 457	22 035		68 492						68 492
CREANCES EN SOUFFRANCE	221 620	35 854		257 475			20 623		111 812	145 663
IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCATION SIMPLE										
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
Total	7 837 100	612 576	248 856	8 200 821	524 086	6 374 805	20 623		111 812	1 714 203

2014

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	7,354,280	725,559	242,739	7,837,100	524,692	5,964,195	24,565		99,460	1,773,445
CREDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
CREDIT-BAIL MOBILIER	7,105,750	659,527	242,739	7,522,538	524,692	5,964,195				1,558,344
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué	7,105,750	659,527	242,739	7,522,538	524,692	5,964,195				1,558,344
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
CREDIT-BAIL IMMOBILIER										
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué										
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
LOYERS COURUS A RECEVOIR	43,094	3,391		46,484						46,484
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES	35,091	11,366		46,457						46,457
CREANCES EN SOUFFRANCE	170,345	51,275		221,620			24,565		99,460	122,160
IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCATION SIMPLE										
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
Total	7,354,280	725,559	242,739	7,837,100	524,692	5,964,195	24,565		99,460	1,773,445

Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles

2015

en milliers de DH

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26 258	2 652	0	28 910	21 502	1 224	0	22 726	6 184
- Droit au bail	0	0	0	0					
- Immobilisations en recherche et développement	0	0	0	0					
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	25 369	2 652	0	28 021	21 502	1 224	0	22 726	5 295
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	0	0	0	0					
- Autres Immobilisations incorporelles hors exploitation	889	0	0	889	0	0	0	0	889
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	82 102	7 245	0	89 347	37 399	3 849	0	41 248	48 099
- IMMEUBLES D'EXPLOITATION	48 592	0	0	48 592	14 998	1 986	0	16 984	31 608
. Terrain d'exploitation	8 877	0	0	8 877	0	0	0	0	8 877
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	39 715	0	0	39 715	14 998	1 986	0	16 984	22 731
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	0	0	0	0					
- MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	27 112	1 369	0	28 481	21 546	1 430	0	22 976	5 505
. Mobilier de bureau d'exploitation	3 678	153	0	3 831	2 897	180	0	3 077	754
. Matériel de bureau d'exploitation	491	0	0	491	381	19	0	399	92
. Matériel Informatique	6 408	633	0	7 041	5 939	291	0	6 230	811
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	595	0	0	595	272	67	0	339	256
. Autres matériels d'exploitation	15 940	582	0	16 522	12 058	873	0	12 931	3 592
- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	6 359	5 873	0	12 231	855	433	0	1 288	10 944
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	40	3	0	43	0	0	0	0	43
. Terrains hors exploitation	0	0	0	0				0	0
. Immeubles hors exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Mobilier et matériel hors exploitation	35	3	0	38	0	0	0	0	38
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	5	0	0	5	0	0	0	0	4
Total	108 361	9 896	0	118 257	58 901	5 073	0	63 974	54 283

2014

en milliers de DH

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions			Montant net à la fin de l'exercice	
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	24,438	1,820	0	26,258	20,040	1,461	0	21,502	4,757
- Droit au bail	0	0	0	0					
- Immobilisations en recherche et développement	0	0	0	0					
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	23,549	1,820	0	25,369	20,040	1,461	0	21,502	3,867
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	0	0	0	0					
- Autres immobilisations incorporelles hors exploitation	889	0	0	889	0	0	0	0	889
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	79,901	2,202	0	82,102	33,698	3,701	0	37,399	44,703
- IMMEUBLES D'EXPLOITATION	48,592	0	0	48,592	13,012	1,986	0	14,998	33,594
. Terrain d'exploitation	8,877	0	0	8,877	0	0	0	0	8,877
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	39,715	0	0	39,715	13,012	1,986	0	14,998	24,717
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	0	0	0	0					
- MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	25,570	1,542	0	27,112	20,115	1,431	0	21,546	5,566
. Mobilier de bureau d'exploitation	3,538	140	0	3,678	2,710	186	0	2,897	781
. Matériel de bureau d'exploitation	481	10	0	491	354	26	0	381	111
. Matériel Informatique	6,194	213	0	6,408	5,652	287	0	5,939	469
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	486	108	0	595	202	70	0	272	323
. Autres matériels d'exploitation	14,870	1,070	0	15,940	11,196	862	0	12,058	3,882
- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	5,699	660	0	6,359	570	285	0	855	5,504
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	40	0	0	40	0	0	0	0	40
. Terrains hors exploitation	0	0	0	0				0	0
. Immeubles hors exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Mobilier et matériel hors exploitation	35	0	0	35	0	0	0	0	35
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	5	0	0	5	0	0	0	0	4
Total	104,339	4,022	0	108,361	53,738	5,162	0	58,901	49,460

Tableau des plus ou moins-values sur cessions ou retraits d'immobilisations

2015

en milliers de DH

Date de cession ou de retrait	Libellé de la rubrique	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produits de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
NEANT							

2014

en milliers de DH

Date de cession ou de retrait	Libellé de la rubrique	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produits de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
NEANT							

Tableau des dettes envers les établissements de crédits et assimilés

2015

en milliers de DH

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		219 561			219 561	198 142
VALEURS DONNEES EN PENSION - au jour le jour - à terme						
EMPRUNTS DE TRESORERIE - au jour le jour - à terme						
EMPRUNTS FINANCIERS		100 770			100 770	201 306
AUTRES DETTES						
INTERETS COURUS A PAYER						
TOTAL		320 331			320 331	399 448

2014

en milliers de DH

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2014	Total 31/12/2013
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		198,142			198,142	226,365
VALEURS DONNEES EN PENSION - au jour le jour - à terme						
EMPRUNTS DE TRESORERIE - au jour le jour - à terme						
EMPRUNTS FINANCIERS		201,306			201,306	384,609
AUTRES DETTES						
INTERETS COURUS A PAYER						
TOTAL		399,448			399,448	610,974

Tableau des dépôts de la clientèle

2015

en milliers de DH

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS						
COMPTES D'EPARGNE						
DEPOTS A TERME						
AUTRES COMPTES CREDITEURS				547 956	547 956	538 002
INTERETS COURUS A PAYER						
TOTAL				547 956	547 956	538 002

2014

en milliers de DH

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2014	Total 31/12/2013
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS						
COMPTES D'EPARGNE						
DEPOTS A TERME						
AUTRES COMPTES CREDITEURS				538,002	538,002	554,303
INTERETS COURUS A PAYER						
TOTAL				538,002	538,002	554,303

Tableau des provisions des deux derniers exercices

S1 2016

en milliers de DH

PROVISIONS	Encours 31/12/2015	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 30/06/2016
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	352 572	26 822	4 493		374 901
créances sur les établissements de crédit et assimilés					
créances sur la clientèle	240 760	13 819	4 493		250 086
titres de placement					
titres de participation et emplois assimilés					
immobilisations en crédit-bail et en location	111 812	13 003			124 815
autres actifs					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	10 176	722	188		10 711
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges					
Provisions réglementées	10 176	722	188		10 711
TOTAL GENERAL	362 748	27 545	4 681		385 612

2015 et 2014

en milliers de DH

PROVISIONS	Encours 31/12/2014	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2015
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	423 539	53 109	124 076		352 572
créances sur les établissements de crédit et assimilés					
créances sur la clientèle	324 078	30 503	113 820		240 760
titres de placement					
titres de participation et emplois assimilés					
immobilisations en crédit-bail et en location	99 460	22 607	10 255		111 812
autres actifs					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	9 107	1 511	443		10 176
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges					
Provisions réglementées	9 107	1 511	443		10 176
TOTAL GENERAL	432 646	54 621	124 518		362 748

Tableau de la ventilation des emplois et des ressources suivant la durée résiduelle

S1 2016

en milliers de DH

	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés				1 051 621		
Créances sur la clientèle	3 034	4 951	70 983		352 506	1 483 095
Titres de créance						
Créances subordonnées						
Crédit-bail et assimilé	1 064	5 433	103 738	1 603 342	2 228	1 715 804
TOTAL	4 097	10 384	174 720	2 654 963	354 735	3 198 900
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	245 269			8		245 277
Dettes envers la clientèle (*)	1 195	1 950	27 959	414 218	138 847	584 170
Titres de créance émis		155 038		1 149 508		1 304 545
Emprunts subordonnés						
TOTAL	246 464	156 988	27 959	1 563 734	138 847	2 133 992

2015

en milliers de DH

	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés				1 016 024		
Créances sur la clientèle	2 605	4 946	70 351		335 347	1 429 274
Titres de créance						
Créances subordonnées						
Crédit-bail et assimilé	2 678	12 495	88 443	1 610 473	115	1 714 203
TOTAL	5 283	17 441	158 795	2 626 497	335 462	3 143 478
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	219 561			100 770		320 331
Dettes envers la clientèle (*)	999	1 896	26 971	389 524	128 566	547 956
Titres de créance émis			340 535	808 000		1 148 535
Emprunts subordonnés						
TOTAL	220 560	1 896	367 507	1 298 294	128 566	2 016 822

Commentaires:

(*) Relatif aux opérations de LOA

2014

en milliers de DH

	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés			1 009 526		0,00
Créances sur la clientèle	4	61	0	266	1 343 367
Titres de créance					0,36
Créances subordonnées					0,00
Crédit-bail et assimilé	16	89	1 666 919	0	1 773 445
TOTAL	20	150	2 676 803	266	3 117 171
PASSIF					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés			201,31		399,45
Dettes envers la clientèle (*)	2	24 384	404 303	106	538 002
Titres de créance émis	55	450	611		1 115 963
Emprunts subordonnés					0
TOTAL	56 785	474 384	1 216 571	106 371	2 053 412

Tableau des valeurs et sûretés reçues et données en garantie

S1 2016

en milliers de DH

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles	724 235	Créances sur la clientèle (Bilan)	196 682
TOTAL	724 235		196 682

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			

NEANT

2015

en milliers de DH

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles	656 518	Créances sur la clientèle (Bilan)	178 644
TOTAL	656 518		178 644

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif hors bilan enregistrant des engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			

2014

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	en milliers de DH Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles	81,534	Créances sur la clientèle (Bilan)	90,987
TOTAL	81,534		90,987

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif hors bilan enregistrant des engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			

Tableau de la ventilation des emplois et des ressources suivant la durée résiduelle

S1 2016

	en milliers de DH					
	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés						
Créances sur la clientèle	3 034	4 951	70 983	1 051 621	352 506	1 483 095
Titres de créance						
Créances subordonnées						
Crédit-bail et assimilé	1 064	5 433	103 738	1 603 342	2 228	1 715 804
TOTAL	4 097	10 384	174 720	2 654 963	354 735	3 198 900
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	245 269			8		245 277
Dettes envers la clientèle (*)	1 195	1 950	27 959	414 218	138 847	584 170
Titres de créance émis		155 038		1 149 508		1 304 545
Emprunts subordonnés						
TOTAL	246 464	156 988	27 959	1 563 734	138 847	2 133 992

2015

en milliers de DH						
	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés				1 016 024	335 347	1 429 274
Créances sur la clientèle	2 605	4 946	70 351			
Titres de créance						
Créances subordonnées						
Crédit-bail et assimilé	2 678	12 495	88 443	1 610 473	115	1 714 203
TOTAL	5 283	17 441	158 795	2 626 497	335 462	3 143 478
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	219 561			100 770		320 331
Dettes envers la clientèle (*)	999	1 896	26 971	389 524	128 566	547 956
Titres de créance émis			340 535	808 000		1 148 535
Emprunts subordonnés						
TOTAL	220 560	1 896	367 507	1 298 294	128 566	2 016 822

Commentaires:

(*) Relatif aux opérations de LOA

2014

en milliers de DH					
	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés			1 009 526		0,00
Créances sur la clientèle	4	61	0	266	1 343 367
Titres de créance					0,36
Créances subordonnées					0,00
Crédit-bail et assimilé	16	89	1 666 919	0	1 773 445
TOTAL	20	150	2 676 803	266	3 117 171
PASSIF					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés			201,31		399,45
Dettes envers la clientèle (*)	2	24 384	404 303	106	538 002
Titres de créance émis	55	450	611		1 115 963
Emprunts subordonnés					0
TOTAL	56 785	474 384	1 216 571	106 371	2 053 412

Tableau de concentration des risques sur un même bénéficiaire

2015

LE TABLEAU DE CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE AU 31-12-2015

NEANT

2014

LE TABLEAU DE CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE AU 31-12-2014

NEANT

Tableau de répartition du capital

2015

Montant du capital:		239 449 700,00		
Montant du capital social souscrit et non appelé :				
Valeur nominale des titres :		1 00,00 Dhs		
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue
		Exercice précédent	Exercice actuel	
BMCE BANK	140, avenues hassan II. Casa,	1 787 742	1 790 350	75%
autres		606 755	604 147	25%

2014

Montant du capital:		239,449,700		
Montant du capital social souscrit et non appelé :		1 00,00 Dhs		
Valeur nominale des titres :		1 00,00 Dhs		
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue
		Exercice précédent	Exercice actuel	
BMCE BANK	140, avenues hassan II. Casa,	1,793,660	1,787,742	75%
autres		600,837	606,755	25%

Tableau d'affectation des résultats intervenus au cours de l'exercice

2015

en milliers de DH

	Montants		Montants
A- Origine des résultats affectés	106	B- Affectation des résultats	106
Décision de l'AGO du 22/05/2014		Réserve légale	0
Report à nouveau		Dividendes	105 358
Résultats nets en instance d'affectation		Autres affectations	-105 252
Résultat net de l'exercice	106		
Prélèvement sur les bénéfices			
Autres prélèvements			
TOTAL A	106	TOTAL B	106

2014

en milliers de DH

	Montants		Montants
A- Origine des résultats affectés	95,097	B- Affectation des résultats	95,097
Décision de l'AGO du 22/05/2014		Réserve légale	0
Report à nouveau		Dividendes	93,385
Résultats nets en instance d'affectation		Autres affectations	1,712
Résultat net de l'exercice	95,097		
Prélèvement sur les bénéfiques			
Autres prélèvements			
TOTAL A	95,097	TOTAL B	95,097

Tableau des datations et événements postérieurs au dernier exercice clos

2015

I. Datation

<p>Date de clôture (1) 31/12/2015</p> <p>Date d'établissement des états de synthèse (2) 17/03/2016</p> <p>(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice</p> <p>(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.</p>
--

II. Evènements nés postérieurement à la clôture de l'exercice non rattachables à cet exercice et connus avant la 1^{ère} communication externe des états de synthèse

Dates	Indications des événements
	<p>. Favorables</p> <p>- Enregistrement des règlements subséquents et encaissements sur créances en souffrances</p> <p>. Défavorables</p> <p>- Baisse continue du TEG</p> <p>- Retours d'impayées et détérioration de la situation des créances en souffrances en terme de nombre d'impayés et de classification des créances et leurs provisions.</p>

2014

I. Datation

<p>. Date de clôture (1) 31/12/2014</p> <p>. Date d'établissement des états de synthèse (2) 17/03/2015</p> <p>(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice</p> <p>(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.</p>
--

II. Evènements nés postérieurement à la clôture de l'exercice non rattachables à cet exercice et connus avant la 1ère communication externe des états de synthèse

Dates	Indications des événements
	<p>. Favorables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement des règlements subséquents et encaissements sur créances en souffrances <p>. Défavorables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baisse continue du TEG - Retours d'impayées et détérioration de la situation des créances en souffrances en terme de nombre d'impayés et de classification des créances et leurs provisions.